CAUDRY

CONSEIL MUNICIPAL

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli le Procès-Verbal de la séance du **Conseil Municipal du lundi 22 septembre 2025** qui sera soumis à votre approbation lors de notre prochaine réunion.

Il me serait agréable que vous fassiez connaître vos éventuelles remarques sur ce document auprès de Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services, avant la prochaine réunion, afin de me permettre de les étudier et d'y répondre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

CAUDRY

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 - 18 H 30 -

PROCÈS-VERBAL

Le Lundi 22 Septembre 2025 , le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 16 Septembre 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. MARIN Yves, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine (à partir de la question 2), Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
M. POULAIN Bernard : procuration à M. BONIFACE Didier
Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
M. DEVIENNE Marc : procuration à M. DECALION Ismaël
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à Mme CAILLAUX Céline
M. DEUDON José : procuration à M. BRICOUT Frédéric
M. ROUSSEAU Jérémy : procuration à M. BRULANT Damien

Membre absent :
M. HISBERGUE Antoine (à la question 1)

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

Monsieur le Maire : *Bienvenue à ce conseil municipal de rentrée. Donc je vais procéder à l'appel.*

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci, messieurs,dames. Je salue la présence dans le public de Madame la Conseillère Régionale et Départementale déléguée aux violences intrafamiliales, bienvenue et nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour.*
Avant de commencer, deux questions seront reportées à plus tard, c'est la question numéro 7 et la question numéro 11, donc elles seront reportées, non la question numéro 11, elle sera ajournée et la question numéro 7 sera reportée à un conseil municipal ultérieur.

Lecture de la question 1 par Monsieur DOYER

Monsieur le Maire : *Claude, je suis encore en vacances. Parce qu'on n'a pas fait l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Excuse-moi. Donc on reviendra sur la question numéro 1.*

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Procès verbal distribué le 16/09/2025

Monsieur le Maire : *Vous avez toutes et tous été destinataires du procès-verbal du dernier conseil municipal. Par rapport à celui-ci, y a-t-il des questions ?*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 ABSTENTION : M. BAJODEK
1 CONTRE : MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AÏKIDO CAUDRY

Monsieur Claude DOYER, Adjoint au Maire, expose :

L'association Aïkodo Caudry a organisé un séjour sur Calais du 05 au 07 juillet 2025, avec ses jeunes.

Après différents autofinancements réalisés au cours de l'année, l'association a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle leur permettant de prendre en charge une partie des frais liés à cet évènement.

La commission des sports réunie le 12 septembre a émis un avis favorable à cette demande et propose d'accorder au club une subvention exceptionnelle de 450 €.

Monsieur DOYER propose au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis de la commission des sports et d'accorder une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association Aïkido Caudry.

En cas d'accord, les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Claude DOYER : *Je relis ou je donne les commentaires ?*

Monsieur le Maire : *Je pense que c'est bon pour tout le monde ?*

Monsieur DOYER : *Donc, il s'agissait d'emmener à Calais 15 enfants pour ces 3 jours et de les faire rentrer en contact avec leurs collègues de Calais pour le samedi et le dimanche, pour le samedi oui et le dimanche, pour les initier à un travail de ramassage des encombrants et des déchets sur la place de Calais. C'est un renouvellement de ce qui s'était déjà produit l'an dernier.*

Monsieur le Maire : *OK. Merci. Messieurs-dames, par rapport à cette subvention, c'est bon pour vous ?*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AL VOLLEY CLUB

Monsieur Yves MARIN, Conseiller Municipal, expose :

L'association AL Volley Caudry a participé au championnat de France U11 féminine, à Narbonne, du 13 au 15 juin 2025.

Cette participation a engendré des dépenses supplémentaires non prévues pour le club à hauteur de 4 800 €.

A cet effet, l'association AL Volley Caudry a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle leur permettant de prendre en charge une partie des frais liés à cet évènement.

La commission des sports réunie le 12 septembre a émis un avis favorable à cette demande et propose d'accorder au club une subvention exceptionnelle de 750 €.

Monsieur MARIN propose au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis de la commission des sports et d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association AL Volley Caudry.

En cas d'accord, les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci, Yves. Une opération qui a porté ses fruits puisque nos trois petites U11 ont été championnes de France. Voilà une bonne nouvelle. Championnes de France de volley-ball. On peut les applaudir, je pense.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ÉCOLE DE PÉTANQUE CAUDRESIENNE

Madame Ophélie DEMARQUE-VERNET, Conseillère Municipale expose :

L'association l'école de Pétanque Caudrésienne souhaite effectuer des travaux sur le boulodrome pour remplacer du matériel vieillissant.

Ces travaux vont engendrer des dépenses à hauteur de 1987 €.

A cet effet, l'association l'école de Pétanque Caudrésienne a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle à hauteur de 60 % du coût de l'opération.

La commission des sports réunie le 12 septembre a émis un avis favorable à cette demande et propose d'accorder au club une subvention exceptionnelle de 600 €.

Madame DEMARQUE-VERNET propose au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis de la commission des sports et d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association l'école de Pétanque Caudrésienne .

En cas d'accord, les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire : *OK. Très bien. Merci, Ophélie. Claude, des choses à rajouter ?*

Monsieur DOYER : *Le montant total n'est pas donné. Le montant total de la dette des travaux des*

investissements qui ont été faits s'élevait à 1 920 €. Il s'agit de piquets de sol galvanisés, de poteaux de bois et de marqueurs extérieurs. Sur la somme de 1 920 €, la commission avait retenu 600 €.

Monsieur le Maire : *OK.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LYCÉE JACQUARD CAUDRY

Monsieur Antoine HISBERGUE, Conseiller Municipal, expose :

Madame GRATTEPANCHE, professeur d'EPS du lycée Jacquard de Caudry a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais liés au remplacement des cordes d'escalade.

En effet, ces dernières sont trop anciennes et ont été déclarées non conformes pour une utilisation sécurisée.

Les frais ont été estimés à 1 000 € et seront partagés avec le collège Jean Monnet.

La commission des sports réunie le 2 juin a émis un avis favorable à cette demande et propose d'accorder au club une subvention exceptionnelle de 100 €.

Monsieur HISBERGUE propose au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis de la commission des sports et d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € au lycée Jacquard de Caudry.

En cas d'accord, les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Monsieur DOYER : *Il était prévu, enfin, conseillé au collège de s'adresser aux instances départementales ou régionales pour obtenir également une partie du financement qui allait concerner donc deux collèges de la ville.*

Monsieur le Maire : *Très bien.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

5. SUBVENTION DE DÉMARRAGE – ASSOCIATION « LES CHAMIS POTES DE CARAMEL »

Madame Claudine PLUCHART, Conseillère Municipale, expose :

Une nouvelle association LES CHAMIS POTES DE CARAMEL, a récemment été créée et son siège social se situe à Caudry.

La ville est sollicitée en vue de l'attribution d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à l'association LES CHAMIS POTES DE CARAMEL une subvention de démarrage d'un montant de 150 € .

En cas d'accord, les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire : *Quand nous avons reçu la demande, on s'est dit : « Ça va peut-être faire doublon avec Les amis de Dana. » Ce n'est pas la même chose. Ils se sont entendus. En fait, cette association a pour but de soigner des chats qui sont atteints d'une lourde pathologie.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

6. AUTORISATION DE DONNER MANDAT POUR LA TRANSMISSION DE DONNÉES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ÉNERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - APPROBATION

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller Municipal, expose :

Le marché de l'énergie est ouvert depuis quelques années déjà à la concurrence, ce qui implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Afin de soutenir ses communes membres, et plus largement des entités publiques présentes sur le territoire du Cambrésis, le SIDEC a créé un groupement de commandes permanent pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique.

Il convient de rappeler l'intérêt d'un tel groupement pour ses membres.

L'achat d'énergie est complexe notamment en ce que les prix peuvent être très variables selon les besoins des membres, le périmètre et la stratégie d'achat, le contexte climatique, sanitaire, financier et fiscal, politique et géopolitique, ou encore de stabilité de la production et du stockage d'énergie, du niveau d'indépendance énergétique. Par ailleurs, afin de bénéficier des prix les plus bas, l'acheteur doit veiller à plusieurs paramètres dont celui de la durée de validité des offres des candidats. Enfin, ces marchés d'achat de fournitures d'énergie génèrent des contentieux pouvant mettre à mal une collectivité seule.

L'achat d'énergie demande bien souvent l'intervention d'un cabinet d'expert analysant les éléments qui viennent d'être cités pour définir une ou plusieurs stratégies d'achat et, rédiger les documents de consultation des entreprises selon la stratégie choisie. Cette mission est très onéreuse pour une collectivité seule (Pour information, les prix oscillent entre 25 et 40 k€ selon le niveau de prestation intellectuelle attendu).

Pour toutes ces raisons, mais surtout pour tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Cambrésis et bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés, le SIDEC propose la convention cadre reprise en annexe. La convention liste les adhérents actuels. Lorsque la liste des adhérents au groupement d'achat évolue, le syndicat notifie cette nouvelle liste aux membres.

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

Vu les directives européennes n°2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur, respectivement de l'électricité et du gaz naturel,

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat qui l'autorisent à créer des groupements de commandes pour lesquels il est coordonnateur pour des achats se rattachant à son objet,

Vu la délibération du Comité syndical du 2021_C39 du 14/12/2021 autorisant la constitution du groupement d'achat, et donnant délégation à Monsieur le Président pour signer la convention, à demander mandat aux membres pour collecter auprès des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat ; Vu les délégations du Comité syndical au Président pour la commande publique liée à cet achat groupé,

Vu la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique ci-jointe en annexe, et la liste de ses membres, signée le 22 avril 2022,

Considérant que, conformément à l'article 5 de la convention cadre susvisée l'adhérent au groupement d'achat s'engage à autoriser le coordonnateur à solliciter, en son nom et directement auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison, et à communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins quantitatifs selon la procédure fixée par le coordonnateur,

Considérant la demande du SIDEC de donner mandat au Président du Syndicat et à l'AEC, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour collecter les informations utiles à la détermination des besoins du groupement de commandes,

Monsieur CHMIELEWSKI propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à donner mandat au Président du SIDEC en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière énergétique, pour collecter auprès des fournisseurs et des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations détaillées relatives aux points de livraison intégrés au groupement d'achat, ainsi qu'à l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné par le coordonnateur ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Merci, Dominique. Belle prestation.*

Monsieur CHMIELEWSKI : *À noter que le SIDEC change de nom cette année, il va s'appeler Territoire d'énergie Cambrésis.*

Monsieur le Maire : *OK*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur DRON, Responsable du service achats, marchés publics
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

7. CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À L

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE – APPROBATION

QUESTION AJOURNÉE

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi.*

Monsieur le Maire : *Oui*

Madame DESREUMAUX : *Pourquoi est-ce que la question 7 ne sera pas traitée et a priori ne sera pas traitée non plus dans les prochains conseils ?*

Monsieur le Maire : *Madame DEBOUDT va intervenir pour vous donner lecture du Code Général des Collectivités Territoriales à ce sujet.*

Madame DEBOUDT : *Quand on retire une question de l'ordre du jour, on n'a pas besoin de se justifier, en fait, sur les motifs, c'est le Code Général des Collectivités Territoriales.*

Monsieur le Maire : *Mais on va le faire.*

Madame DESREUMAUX : *En toute transparence.*

Monsieur le Maire : *Oui, on va le faire par transparence. Il n'y a pas de souci. En fait, on va la repasser, cette délibération, c'est juste un point de détail, c'est l'euro symbolique, alors qu'on va faire un transfert de propriété. C'est concernant l'aire d'accueil des gens du voyage. Vous savez que quand les EPCI, Etablissements Publics de Collaboration Intercommunale, sont créés, il y a un transfert des compétences et donc la compétence accueil des gens du voyage a été transférée à l'agglomération du Caudrésis-Catésis, qui en supporte toutes les charges. Donc l'aire d'accueil, physiquement, le foncier appartient encore à la commune de Caudry. Il convient, c'est la loi, de transférer l'aire d'accueil des gens du voyage à l'agglomération du Caudrésis-Catésis, tout simplement. Voilà.*

Madame DESREUMAUX : *Mais pourquoi ce report ?*

Monsieur le Maire : *Je viens de vous l'expliquer, Madame. Parce que ce n'est pas une vente à l'euro symbolique, c'est un transfert de propriété.*

Monsieur le Maire : *Est-ce que c'est... Maintenant, alors que la question a été déjà rédigée et relue par vos soins, pourquoi est-ce que c'est maintenant que l'on sait que ce n'était pas à l'euro symbolique, mais bien un transfert de... ?*

Monsieur le Maire : *Parce que justement, quand on a fait la relecture, on s'est rendu compte qu'il y avait erreur. C'est à ça que ça sert la relecture.*

Madame DESREUMAUX : *La relecture est tardive.*

Monsieur le Maire : *Madame, vous êtes bien gentille. On n'est pas obligé de vous le dire, on vous le dit. Vous n'allez pas encore nous faire des histoires. Ça sera reporté, donc vous aurez l'occasion de vous exprimer encore sur le sujet. D'accord ? Question n°8.*

8. PROCÉDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

(PLU) - APPROBATION

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, expose aux membres présents :

Une modification de droit commun du PLU a été prescrite par délibération en date du 24 septembre 2024 consistant au reclassement en zone agricole, des terrains repris dans la tranche 2 de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation ainsi que des 7 000 m2 retirés du permis d'aménager du complexe cinématographique et du restaurant délivré le 11 mai 2023.

L'enquête publique étant achevée et n'ayant fait l'objet d'aucune observation en lien avec ce projet, il convient maintenant d'approuver la modification de droit commun pour sa mise en vigueur.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-48,

Vu la délibération DST/24-29-2024/Q30 du 24 septembre 2024 prescrivant la modification de droit commun du PLU,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 5 août 2025, avis favorable sans réserve et sans recommandation (une seule observation sans lien direct avec l'objet de la procédure et ayant reçu une réponse de Monsieur le Maire),

Considérant l'observation de *Réseau de Transport d'Electricité* (RTE) indiquant que les ouvrage RTE ne sont pas concernés par la modification du document d'urbanisme,

Considérant l'observation de Na Tran selon laquelle le projet faisant l'objet de la procédure n'impacte pas les ouvrages de transport de gaz haute tension.

Considérant l'observation du Département du Nord indiquant que le projet ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'Aménagement,

Considérant l'observation de la Chambre d'Agriculture soulignant que ce projet favorise la préservation des terres agricoles sur le territoire,

Considérant l'absence d'observations des autres Personnes Publiques Associées à qui le dossier a été notifié en amont de la mise à disposition,

Considérant que la modification de droit commun du PLU ne nécessite aucune correction avant son approbation, et est donc prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver telle qu'annexée à la présente délibération, la modification de droit commun du PLU de la commune de Caudry qui vise à reclasser 2,21 ha de terres en zone agricole.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

La délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le site Internet de la ville pendant deux mois.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le journal suivant : La Voix du Nord. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et

l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification de droit commun du PLU sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Caudry aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Cambrai.

Il sera également versé sur le Géoportail de l'urbanisme.

Monsieur le Maire : *OK. Merci, Didier. Cela concerne effectivement la zone où devait s'implanter le multiplexe et puis une chaîne de restauration rapide. À l'époque, le pétitionnaire, Monsieur Gaillard, était allé voir les services de l'État. Il a même vu le Préfet, le Préfet de l'époque, Monsieur Leclerc, qui lui a dit : « Écoutez, on accepte votre projet, mais il faut que la commune de Caudry s'engage à rendre la moitié des terres à l'agriculture. » Ce que nous faisons ce soir, nous rendons 2,21 hectares à l'agriculture.*

Madame DESREUMAUX : *Pour ma part, ce sera tout simplement une abstention en cohérence avec le travail que nous menons avec mon équipe sur cette modification du PLU. En ayant été forcément contre, je ne peux, aujourd'hui, quoi qu'il se passe, voter pour. Donc ce sera simplement une abstention pour ma part, je vous remercie.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK – MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

9. PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, expose aux membres présents :

Une modification simplifiée du PLU a été prescrite par arrêté municipal en date du 15 janvier 2025 consistant au reclassement d'une zone 1AU en zone UB. La mise à disposition du public du dossier de modification qui s'est tenue du 10 juillet 2025 au 10 août 2025 inclus étant achevée et n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il convient désormais d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45,

Vu l'arrêté du Maire n° Urba 2025/1 du 15 janvier 2025 prescrivant la modification simplifiée du PLU,

Considérant que la mise à disposition du dossier au public qui s'est déroulée du 10 juillet 2025 au 10 août 2025 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,

Considérant l'observation de Na Tran selon laquelle la parcelle AH 683 visée par la procédure de modification simplifiée est située en dehors des servitudes d'utilité publique relatives à la maitrise de l'urbanisation de leurs ouvrages et n'appelle donc aucune observation,

Considérant l'observation du Département du Nord encourageant la commune à utiliser l'outil que sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et que cet outil assure une transition urbaine réussie entre l'habitat et l'activité économique. Etant donné qu'il n'existe aucun projet économique sur cette parcelle et que le PLU communal est en cours de révision, une réflexion plus générale sera menée en ce sens dans le cadre de l'aménagement du territoire,

Considérant l'observation de la Chambre d'Agriculture selon laquelle ce projet n'appelle pas de remarque d'ordre agricole,

Considérant l'absence d'observations des autres Personnes Publiques Associées à qui le dossier a été notifié en amont de la mise à disposition,

Considérant que la modification simplifiée du PLU ne nécessite aucune correction avant son approbation, et est donc prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver telle qu'annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Caudry qui vise à reclasser la parcelle AH 683 actuellement en zone 1AU3 en zone UB.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

La délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le site de la ville pendant deux mois.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le journal suivant : La Voix du Nord. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Caudry aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Cambrai.

Il sera également versé sur le géoportail de l'urbanisme.

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci, Didier. Pour ces messieurs, dames du public, il y a quelques années, une loi est sortie, c'est la loi ZAN, Zéro Artificialisation Nette, qui va imposer aux collectivités locales d'ici 2050 à ne plus consommer le moindre hectare, le moindre mètre carré de terres agricoles. Donc l'État nous impose de reconstruire la ville sur la ville et de remplir les dents creuses. Là, on a été destinataire d'une demande, c'est un lotissement qui se trouve rue d'Anvers, un portail métallique, c'est une résidence privée, c'est résidence La vallée au charbon. Il y a déjà 7maisons de type T4 qui y sont construites. Le demandeur nous demande de bien vouloir modifier le PLU. Le PLU, il est en zone artisanale légère, commerces et services. Je ne sais pas si vous voyez, c'est derrière le garage automobile, donc il n'y a pas de visibilité, etc. Il nous demande de le transformer en zone urbanisée, zone à bâtir. Une demande a été faite, tout le monde a été consulté : DDTM, etc et donc il convient de vouloir approuver la modification simplifiée du PLU qui vise à reclasser la parcelle actuellement en zone 1AU3 en zone UB.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Oui*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Non, il a... C'est 8 logements T4 à construire, là il a déjà 7 logements T4 et il va construire 8 logements T4 donc du logement de qualité, aux dernières normes énergétiques, avec du parking...*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *... rue d'Anvers. Il y a la rue... derrière Web Négoce, tout à fait. Ça donne en fait derrière Web Négoce et sur la rue d'Anvers.L'entrée se fait par la rue d'Anvers.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Si on peut montrer à l'écran, peut-être ?*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *On va vous montrer à l'écran. On n'a pas Google Earth ? C'est pour le public. On va attendre de regarder quand même. Là, vous voyez, on a les... C'est pour montrer, oui. OK. Donc voilà, c'est... Non, ce n'est pas là, il faut avancer, il faut avancer, plus haut. Non, c'est avant. Oui, oui, c'est derrière. C'est en face. Voilà. On peut peut-être rentrer dedans. Voilà, on voit les maisons. Vous voyez, on voit les T4. C'est résidence privée avec du parking, des garages, etc. Par rapport à cette délibération, messieurs-dames, des contres ?*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *C'est une dent creuse. C'était zone d'activité légère, économique. C'était 1 à 3, artisanale légère, commerces et services.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Non.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Nous, on ne pouvait pas le récupérer pour faire, je ne sais pas, un...*

Monsieur le Maire : *Le demandeur est propriétaire.*

Monsieur COLLIN : *Ah, il est déjà propriétaire du terrain.*

Monsieur le Maire : *Il avait tout acheté à l'époque, oui.*

Monsieur COLLIN : *Ah, il avait tout acheté à l'époque. Et il avait un projet pour qu'il puisse acheter, parce que c'était en zone artisanale.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur COLLIN : *Non, mais à part ça, il avait un projet.*

Monsieur le Maire : *Ah ben oui, il a un projet.*

Monsieur COLLIN : *C'était en zone artisanale, donc il avait un projet artisanal, non ?*

Monsieur le Maire : *Non, il l'avait acheté en disant, peut-être, il mettra un commerce là derrière.*

Monsieur COLLIN : *Ah, il avait acheté parce qu'il voulait mettre un commerce derrière. Il pensait à quelque chose.*

Monsieur le Maire : *Peut-être, oui.*

Monsieur COLLIN : *Peut-être, oui.*

Monsieur le Maire : *Mais là, maintenant la zone est enclavée et ces résidences-là, ça marche très bien. Il y a l'ancienne directrice de Sainte Maxellende notamment qui vient habiter là, et donc il veut... Puis il y a de la demande. Alain n'est pas là, mais T4 résidences privées, il y a de la demande. Oui ?*

Monsieur BAJODEK : *Après, sans polémiquer, effectivement, pour le quartier, c'est mieux que du logement social d'avoir des résidences privées parce que c'est un quartier plus ou moins de standing. Par contre, si justement, c'était de l'activité économique, on a vu par le passé que ça*

ne se vendait pas très cher les terrains d'activités économiques, aux alentours de, je ne veux pas polémiquer de 3 € le mètre², mais ça doit être quoi, une quinzaine d'euros.

Monsieur le Maire : *En zone économique.*

Monsieur BAJODEK : *Donc là, pour donner un petit peu... Enfin, pour abonder un petit peu dans le sens de Denis, ça veut dire que c'est un terrain qui, actuellement, ne vaut pas grand-chose et qu'on pourrait racheter à bon prix, pour, par exemple, faire un poumon vert ou on verrait bien parce qu'on pourrait, comme vous le voyez ce soir, on peut changer la destination d'un terrain. Aujourd'hui, c'est de l'activité artisanale, une demande est faite, ça va devenir du logement, donc un terrain pas cher qui va être, tant mieux pour le propriétaire, derrière revendu à prix d'or. Là, la ville aura effectivement la possibilité de l'acheter pour pas cher et après, derrière, avec les prérogatives du conseil, d'en changer la destination pour en faire un projet plus utile au bien commun. Donc je maintiens mon vote, je voterai contre.*

Monsieur le Maire : *Mais Monsieur Bajodek, pour acheter le terrain, il faut que la personne soit vendeuse. Là, elle n'est pas vendeuse. Puis, excusez-nous, mais on a ce type de... on a de la demande sur cette typologie de logements.*

Monsieur BAJODEK : *Qu'il y est de l'offre et de la demande par rapport à ça, je suis certain que...*

Monsieur le Maire : *... et alors vous critiquez le logement social, là, ce n'est pas du logement social, donc à un moment, il faut être ...*

Monsieur BAJODEK : *... Je vois juste que ...*

Monsieur le Maire : *... Il ne faut pas avoir un pied dehors, un pied dedans, quoi. Il faut être cohérent....*

Monsieur BAJODEK : *... Si, si, parce qu'en fait, il y a des quartiers, donc du coup, il y a des quartiers qui sont bons pour le logement social et d'autres, par contre, qui ne sont pas bons pour en accueillir. C'est ce que je vois. J'appelle ça du deux poids, deux mesures.*

Monsieur COLLIN : *Le fait de bâtir ça, ça va augmenter aussi notre pourcentage de logement social après aussi.*

Monsieur le Maire: *Ce n'est pas du logement social.*

Monsieur COLLIN : *Je sais, mais c'est des logements de qualité. Si vous augmentez les logements de qualité, le logement social est au prorata du logement de qualité. Donc on va augmenter le...*

Monsieur le Maire : *... C'est vrai que huit logements... huit logements, c'est vrai que ça va...*

Monsieur COLLIN : *C'est huit par-ci, un ou deux par là, Audencourt on a construit, c'est pour ça. C'est dommage. C'est dommage.*

Monsieur le Maire : *Oui, je sais. Non, il veut en mettre huit en plus. OK. Des contres ?*

Madame DESREUMAUX : *Pour ma part, puisque je ne me suis pas encore exprimée.*

Monsieur le Maire : *Oui*

Madame DESREUMAUX : *En réalité, effectivement, c'est une dent creuse. Je pense qu'on est aussi sur un terrain qui est déjà viabilisé où toutes les choses sont faites pour pouvoir accueillir convenablement des logements. Alors oui, j'aurais pu effectivement voter pour, dans ce sens-là, par contre, quand je vois la liste énorme de nouvelles créations de logements qui sont mises, qui sont aidées en plus par la commune, que ce soit en périphérie ou que ce soit en centre-ville, je ne peux pas en plus m'associer à de nouvelles constructions.*

Monsieur le Maire : *C'est bien.*

Madame DESREUMAUX : *Sachant très bien aussi tout ce que cela implique en matière de vie, d'habitation, de vie de quartier, etc. Donc je ne voterai pas contre parce qu'il s'agit d'une dent creuse. Par contre, ce sera une abstention.*

Monsieur le Maire : *Donc, nous notons que Madame, en tant qu'élue de gauche, vous vous opposez au fait que les gens ont des logements décents, qu'on offre des logements décents aux gens. Bien noté. Merci. Donc vous êtes contre. Abstention ?*

Madame DESREUMAUX : *Vous ne m'avez pas entendue ?*

Monsieur le Maire : *Si, moi, j'ai entendu, si.*

Madame DESREUMAUX : *Non, non. J'ai dit que je m'abstenais.*

Monsieur le Maire : *Oui, oui.*

Madame DESREUMAUX : *Vous venez de dire : « Vous êtes contre ». Non, je m'abstiens, Monsieur BRICOUT*

Monsieur le Maire : *Oui, oui. Monsieur le Maire, Madame. Oui ? Alors, un contre : Madame DESREUMAUX. Deux contre : Madame DESREUMAUX, Alban BAJODEK.*

Madame DISDIER : *Non, elle a dit qu'elle s'abstenait.*

Monsieur le Maire : *Ah ben, c'est parce que... Ah ben non, je... Mais elle est tellement contre, tellement de faux contre que je m'y perds. Donc contre...un contre : Alban BAJODEK, et trois abstentions. Très bien, c'est noté.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : M. BAJODEK
3 ABSTENTIONS : M. COLLIN – MME DISDIER – MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

10. DÉCLARATION D'UN BIEN EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE – 4 RUE FOURIER – APPROBATION

Monsieur Ismaël DECALION, Conseiller Municipal, expose :

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu le rapport établi le 24 mars 2025 par Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry,
Vu la procédure de mise en sécurité ordinaire en date du 28 mars 2025,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 16 mai 2025, concernant l'immeuble sis 4 rue Fourier 59540 Caudry,

Vu les notifications adressées le 26 mai 2025 par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur DE STOOP David, Monsieur DE STOOP Dimitri, Monsieur DE STOOP Vincent et Madame DE STOOP Sylvie, propriétaires indivis,

Vu le procès- verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 05 septembre 2025,

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux le 18 juillet 2025 et évaluant sa valeur vénale à 10 000 euros (dix mille euros),

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 16 mai et 05 septembre 2025 relatifs à l'immeuble sis 4 rue Fourier 59540 Caudry, n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part des propriétaires. En effet, les propriétaires n'ont exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement et de démolition, pourrait être affecté à la réalisation d'une aire de stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer l'immeuble situé 4 rue Fourier, cadastré section AO n°322 en état d'abandon manifeste.

- d'acter que l'immeuble, après démolition, pourra être utilisé pour du stationnement.

- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L.2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Merci, Ismaël. Un gros travail réalisé par les services techniques. Ce n'est pas évident. C'est un peu comme dans les cimetières, souvent, on voit des tombes abandonnées, mais il faut vraiment vérifier qu'elles soient abandonnées. Donc c'est une longue démarche. Je vais laisser la parole à Roland qui va nous expliquer un petit peu la procédure, puisqu'elle est très, très longue.*

Monsieur PLISSON : *Bonjour à toutes et à tous. Effectivement (propos inaudibles), il y a une maison qui est complètement délabrée, avec de la végétation qui pousse, un bâti qui est vraiment instable. Donc on a engagé une procédure, un bien en état d'abandon manifeste. En fait, quand il y a des héritiers, on leur demande de bien vouloir se conformer à la sécurité sur la voie publique, c'est-à-dire de mettre le bâti... d'éviter des chutes de briques, de tuiles et autres, et surtout, de protéger la population du risque d'effondrement, par exemple. On a commencé par des mises en demeure simples, avec des recommandations. Aucune de celles-ci n'a été suivie. Résultat des opérations : on a engagé la procédure en bien d'état d'abandon qui vous a été décrite tout au long de la question et à aujourd'hui, on en est sur le PV. Ce PV, une fois accepté, sera transmis au Préfet qui demandera l'expropriation et l'indemnisation derrière, pour les propriétaires indivis, sera versé par la commune due au montant de, comment dire, de l'estimation des domaines, tout simplement. Derrière, on a un projet qui a été proposé pour une aire de stationnement pour les gens de la rue.*

Monsieur le Maire : *C'est long et compliqué. Par exemple, je prends la maison du docteur Waxin qui est dans le boulevard Jean Jaurès. Elle est manifestement abandonnée, mais elle est en bon état. Il y a des héritiers qui habitent en Australie, en Nouvelle-Zélande, je crois. Donc on ne peut rien faire. Je vais la laisser comme ça tant qu'il n'y a pas de péril, comme l'expliquait... Péril, c'est-à-dire, une tuile qui peut tomber, une brique. On ne peut rien faire. Messieurs, dames, on vous demande de bien vouloir déclarer...*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi.*

Monsieur le Maire : *Oui ?*

Madame DESREUMAUX : *Du coup, enfin, cette question appelle deux autres questions. Où en est-on de la maison située rue de la République, à côté de... Enfin, en face du Musée de la Dentelle qui a connu aussi des difficultés et, en tout cas, est en péril et vient poser problème aussi dans cette rue qui est compliquée pour circuler. Où en est-on ? Première question. Et deuxième question : vous avez un projet tout simplement de parking. À combien de places vous évaluez ce parking sur la question... en tout cas, sur la rue qui nous concerne sur cette question ?*

Monsieur le Maire : *Sur la première question, sur la maison rue de la République, la maison de la rue de la République, c'est une copropriété. Donc il y avait une résidente à l'étage qui était une dame plutôt âgée et au rez-de-chaussée, un cabinet comptable. On a contacté les héritiers de la dame surtout. Nous avons relogé le cabinet comptable. Et là, une mise en demeure a été faite, parce qu'il faut qu'ils prennent une décision. Soit ils réparent... La règle, c'est soit ils réparent le bâtiment, soit ils doivent le détruire. Ils étaient en réflexion, et là, on les a mis en demeure de prendre une décision. On leur a laissé jusque... ?*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Parce que s'ils ne le font pas, alors c'est... C'est un peu comme les, vous savez, quand vous voyez des terrains qui ne sont pas entretenus, etc, nous, si les gens ne nous répondent pas dans un certain délai, on doit faire les travaux d'office. C'est-à-dire que la collectivité doit sécuriser ou nettoyer le terrain. Elle prend à sa charge les frais et ensuite, elle demande au Trésor public d'émettre un titre de recettes, c'est-à-dire qu'on va aller réclamer l'argent aux héritiers, aux propriétaires, etc. Donc là, on est...*

Monsieur PLISSON : *en attente*

Monsieur le Maire : *OK. Très bien. Donc si ce n'est pas fait dans le délai imparti qu'on leur a donné, on fera les travaux d'office, c'est-à-dire qu'on détruira nous même la maison et après, ils devront payer, ils se débrouilleront pour payer.*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi. Quel est le délai que vous leur avez donné ?*

Maire: *On a donné jusqu'au... ?*

Propos inaudibles Monsieur PLISSON

Monsieur le Maire : *Donc ça va approcher.*

Monsieur BAJODEK : *Monsieur le Maire, s'il vous plaît.*

Maire: *Oui ?*

Monsieur BAJODEK : *Est-ce que justement, parce que je vois que c'est une indivision, est-ce qu'ils ont quand même payé les impôts fonciers ?*

Monsieur le Maire : *Ça, c'est vérifié dans la...*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur BAJODEK : *Je pose la question, parce qu'effectivement, il y a un souci, en fait, dans ce pays, c'est le dédale des, comment dire, des procédures qui sont applicables en la matière. Effectivement, là, si on va sur l'état manifeste d'abandon où il faut préalablement, on puisse avoir une reconnaissance d'utilité publique, donc on explique un petit peu le projet. C'est même peut-être insécure parfois en matière de procédure, mais enfin, je ne remets pas du tout en cause le bien-fondé de la démarche là. C'est vrai qu'on entend souvent les politiques, les parlementaires et autres, enfin on voit qu'ils ont à cœur d'essayer d'aider les Français, de faire en sorte que ce*

pays fonctionne un petit peu mieux. Est-ce que ce n'est pas le moment, justement, qu'ils se penchent sur la question pour faire une grande simplification de toutes ces procédures-là ? Parce qu'à l'heure actuelle, ça donne du pain, en fait, aux avocats, mais ça n'aide absolument pas les collectivités. Et c'est vrai que c'est un véritable problème, toutes ces situations d'indivision où il manque une signature pour pouvoir avancer ou des choses comme ça. Je pose aussi cette question-là parce qu'il y a eu des assouplissements au niveau du bien manifeste d'abandon qui peut être reconnu dans certains cas de figure si la personne justement ne s'acquitte pas des impôts. Du coup, ça, c'est bien parce que ça laisse une porte ouverte pour avoir une procédure qui, là, pour le coup, permettrait d'incorporer le bien au patrimoine de la collectivité en moins de six mois. J'imagine que vous avez checké, les conditions ne sont pas remplies, mais enfin voilà, je me posais la question, c'est pour ça que je voulais savoir celle-là ou d'autres, parce qu'on ne va pas faire l'énumération de toutes les procédures qui peuvent exister, mais c'est quand même un appel, à mon avis, qui mériterait d'être lancé aux, comment dire, aux députés : s'ils ont envie de se pencher sur le fait de faire des lois utiles, celle-là peut l'être.

Monsieur le Maire : *On ne doit pas le dire, mais oui, effectivement, c'est un des critères pour le passer en bien en état d'abandon. Parce que s'ils s'acquittent de leurs impôts, c'est un bien vacant. C'est une condition donc vous savez que... On ne devrait pas le dire, mais vous savez qu'ils n'ont pas payé la taxe foncière.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Le projet du parking est déjà fait, non ? Ou pas ?*

Monsieur le Maire : *Non, c'est... Le projet ? Oui.*

Monsieur COLLIN : *Est-ce qu'il est végétalisé ou c'est du goudron, macadam et tout ?*

Monsieur le Maire : *Vous l'avez en annexe.*

Monsieur COLLIN : *Comment ?*

Monsieur le Maire : *Vous l'avez en annexe. Maintenant, on met du pavé... Comment tu appelles ça, Roland ? Du pavé engazonné ou du pavé... Pour que l'eau s'infiltre à la parcelle.Maintenant, on infiltre à la parcelle donc vous voyez les pavés, des pavés avec des joints, mais qui sont ajourés, c'est pour que l'eau pénètre directement. On ne canalise plus l'eau maintenant, c'est infiltration à la parcelle.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Oui, c'est ça. C'est l'ancienne version, ça. Voilà, donc vous avez le plan.*

Madame DESREUMAUX : *Donc il s'agit bien de quatre places ?*

Monsieur le Maire : *Oui. Messieurs-dames, on passe à la délibération.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

Monsieur le Maire : *Merci. La question numéro 12.*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi, je vais réitérer ma question : pourquoi est-ce que la 11 n'est pas traitée ce soir ?*

Monsieur le Maire : *Alors, je vous le redis, toute transparence, par rapport à notre vacance d'habitation, dans toutes les villes, il y a des logements vacants, à Caudry, on en a pas mal. On veut vraiment lutter contre ça, on voudrait pousser les gens à vendre leurs logements ou à le louer*

pour pouvoir offrir des nouveaux logements à des jeunes couples. C'est compliqué parce qu'aujourd'hui, avec les normes énergétiques, les gens ont peur alors déjà, il faut des moyens. Souvent, il y a l'aspect affectif, les gens disent : « C'est ma maison de famille etc je veux la garder », puis ils ne font rien, ou alors, ils disent : « Je n'ai pas les moyens pour faire des travaux, donc ça restera en l'état», ou alors : « Je vais faire les travaux, mais ça va me coûter trop cher », parce que vous connaissez l'épée de Damoclès qui est au-dessus des logements qui sont dans les basses qualifications d'énergie. Donc on veut absolument agir là-dessus. On avait pensé mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants. On s'est dit : « Il faut qu'on trouve des solutions. » Et en fait, on s'est encore renseigné, il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis, et c'est compliqué, très compliqué parce qu'il suffit que le logement soit mis en vente, soit en publicité sur un site particulier, que rendu inhabitable, et la personne peut demander une exonération de cette taxe. Donc c'est compliqué à mettre en place. On s'est dit... En plus, ça pourrait être embêtant pour les gens qui veulent acheter un bien et, éventuellement, faire de la location parce que c'est un petit peu rebutant. Donc nous sommes revenus sur notre décision. Nous avons décidé de ne pas appliquer la taxe sur les logements vacants. C'est bon ? Question numéro 12.

11. ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS À LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES - APPROBATION

QUESTION ANNULÉE

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme

12. RÉGULARISATION FONCIÈRE – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS AD N° 535, 537 ET 539 SITUÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC RUE AMPÈRE – APPROBATION

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, expose aux membres présents :

A l'occasion de la vente du n° 27 rue Auguste Blanqui, il a été constaté qu'une partie du trottoir situé à l'arrière des maisons est encore rattachée aux parcelles privées des trois immeubles des 23, 25 et 27 rue Blanqui. Il convient d'effectuer une régularisation foncière afin de récupérer le trottoir dans le domaine public.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AD n°535 =2 m2, appartenant à Mme HEGO Elisa
- AD n° 537 =18 m2, appartenant à PROMOCIL
- AD n° 539 = 20 m2, appartenant à Mme WAVRANT

Les propriétaires ont accepté de céder ces terrains à la commune à l'euro symbolique afin de régulariser l'emprise foncière de leurs propriétés. (cf courriers joints)

Le cabinet CARON-BRIFFAUT a procédé au bornage des nouvelles parcelles. Les frais de géomètre ont été pris en charge par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition de chaque parcelle à l'euro symbolique,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Un petit mot là-dessus, Roland ?*

Monsieur PLISSON : *C'est à l'arrière des maisons.*

Monsieur le Maire : *Ça fait 40 m² et 1 €.*

Monsieur PLISSON : *En fait, les parcelles cadastrées, le trottoir a été construit dessus, donc c'est une régularisation foncière qui est faite. Au moins, la commune se rend propriétaire des ouvrages qui sont construits et ça dégage la responsabilité pour les administrés également en cas d'accident, tout simplement. Pas grand-chose de plus à dire, Monsieur le Maire.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Oui ?*

Monsieur COLLIN : *La question c'est : comment vous détectez les problème de trottoirs, tout ça ? C'est suite à des ventes ou... ?*

Propos inaudibles Monsieur PLISSON

Monsieur COLLIN : *OK. Merci.*

Monsieur le Maire : *C'est bon ?*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

13. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN PLACE DES COLLECTIFS ÉDUCATIFS INTÉGRÉS (CEI) 2025-2026 ENTRE LA COMMUNE DE CAUDRY, LA DSDEN DU NORD, L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JANSSOONE ET LE DIAME - IME/SESSAD « LE BOIS FLEURI » – APPROBATION

Madame Audrey MATON, Conseillère Municipale, expose :

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances et le Code de l'Éducation prévoient la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans ce cadre, la commune de Caudry, en partenariat avec l'Éducation nationale et le secteur médico-social, s'engage à favoriser l'inclusion scolaire des enfants accueillis par le DIAME - IME/SESSAD « Le Bois Fleuri » de Le Cateau-Cambrésis.

Le dispositif des Collectifs Éducatifs Intégrés (CEI) permet :

-l'accueil, sur le temps scolaire, d'élèves du DIAME- IME/SESSAD au sein de l'école Janssoone ;

-la coopération entre enseignants, éducateurs spécialisés et personnels médico-sociaux ;

-la mise en place d'activités partagées (cours, ateliers, sorties, projets culturels et sportifs) ;

-une meilleure ouverture de l'école sur son territoire et une valorisation des valeurs de citoyenneté, de respect et d'acceptation de la différence.

La commune met à disposition les locaux et le mobilier scolaire nécessaires, autorise l'accès au restaurant scolaire et au matériel mutualisé (photocopieur, équipements disponibles).

Aucun budget supplémentaire n'est engagé par la commune.

Un conventionnement est nécessaire afin de définir les modalités de coopération entre les partenaires.

Il est conclu pour l'année scolaire 2025-2026 avec reconduction tacite, sauf dénonciation par l'une des parties.

Dans ce cadre, Madame MATON propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat relative aux Collectifs Éducatifs Intégrés (CEI) 2025-2026, jointe en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à sa mise en œuvre, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci, Audrey. Oui, donc une... Tu veux peut-être dire un petit mot, Antoine ? Mais une belle opération d'inclusion. On va accueillir un groupe de l'APAJH, des enfants en situation de handicap. L'APAJH qui, je le souligne, a investi grandement dans Caudry puisqu'ils viennent de racheter un bâtiment industriel, rue Pasteur, pour y faire tout un tas de bureaux, de services et des logements pour les jeunes. Donc on va... Tu veux parler un petit peu ?*

Monsieur HISBERGUE : *Rapidement. Le projet nous a été rapporté au mois d'avril, donc il a fallu réagir très vite pour pouvoir commencer une année scolaire pour ces enfants. J'ai été mis en relation avec la directrice de l'APAJH, l'inspecteur académique, Monsieur Krawiec, et les affaires scolaires. On a travaillé pour sur la mise en place d'une convention pour travailler sur l'inclusion. Le choix était le suivant... L'école Janssoone a été choisie de par sa proximité avec la rue Pasteur. Il fallait que l'école soit d'accord, il fallait que la mairie soit d'accord, que l'inspection soit d'accord, et l'APAJH donc tout le monde a été unanime sur la localisation. Nous, nous sommes là pour mettre à disposition et pour aider les enfants à pouvoir avoir le meilleur soutien et pour pouvoir suivre une scolarité dans un cursus... dans un milieu avec un cursus classique, tout en étant... avoir une éducation différente dans un cursus, dans un lieu où on adopte une scolarité classique. L'inclusion est très importante. Ils travaillent essentiellement ensemble, mais lors des ateliers, la mise à disposition des intervenants que nous avons en sport ou en arts plastiques, les enfants pourront bénéficier aussi de ces ateliers. Donc voilà, l'inclusion y sera pleinement accomplie à l'école Janssoone.*

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci, Antoine.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. BRULANT NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Affaire suivie par Madame BRICHE-BOCQUET, Directrice des Affaires Juridiques et Scolaires
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

14. CONCESSION D'AMÉNAGEMENT RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN ÉCO QUARTIER SUR LE SITE « ANCIEN LECLERC » - COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT 2024 (CRAC) – APPROBATION

Madame Martine THUILLEZ, Adjointe au Maire, expose :

Conformément à l'article 18 du traité de concession signé le 23 septembre 2016, la société NORDSEM doit remettre le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de l'opération d'aménagement dénommée « Réalisation d'un nouveau quartier ancien site Leclerc » à Caudry.

Le fondement légal du Compte Rendu Annuel aux Collectivités (CRAC) est constitué par les dispositions combinées des articles L.300-4 à L.300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.

1523-2 et 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (issus de la loi du 7 Juillet 1983, modifiée par les lois du 2 Janvier 2002 et 2 Juillet 2003, modifiée par la loi 2005-809 du 20 Mai 2005).

Ainsi, NORDSEM doit fournir chaque année :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé
- le plan global de trésorerie actualisé
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant l'exercice écoulé
- une note de conjoncture.

Le CRAC joint en annexe décrit l'activité de l'opération durant l'année fiscale 2024.

L'ensemble de ces documents est ainsi soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Madame THUILLEZ propose au Conseil Municipal d'approuver le CRAC 2024 relatif à l'opération reprise en objet.

Monsieur le Maire : *Vous avez tous les documents en annexe, Messieurs, dames, je pense que vous les avez lus avec attention.*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi, j'aimerais pouvoir intervenir sur cette question.*

Monsieur le Maire : *Oui, allez-y.*

Madame DESREUMAUX : *Je vous remercie. À la lecture de ce CRAC, mes inquiétudes se confirment, les inquiétudes que j'avais déjà données à la création... C'est bon, c'est allumé ? OK, je vous remercie. À la création de... En tout cas, dès le projet de cet écoquartier. Je voudrais savoir à quel moment de l'histoire, les bâtiments d'habitation de Promocil en R+2 se sont transformés en R+3. Est-ce qu'on peut m'expliquer ? Effectivement, là, vous allez m'expliquer que, et c'est ce qui est aussi écrit dans le CRAC, que cela permet de pallier les difficultés d'étalement urbain dans un souci de préservation des sols. Or, dans ces cas-là, on ne se soucie absolument pas de la vie de quartier, ni même de la pollution visuelle que subissent à présent ces mêmes habitants. Passer d'un R+2 à un R+3, on a quand même un étage supplémentaire. À Caudry, en réalité, en matière d'aménagement, c'est toujours deux poids, deux mesures. La majorité municipale va s'inquiéter de la pollution visuelle qu'engendrent de nouvelles éoliennes en bordure d'Audencourt, mais décidément, on ne s'inquiète pas de la pollution visuelle d'un étage supplémentaire sur de nouveaux bâtiments d'habitation en centre-ville. La question du parking, je l'avais aussi abordée à l'époque, expliquant qu'on était tout de même à côté d'un lycée où aux heures fortes, où les heures d'ouverture du lycée sont très fréquentées. Un lycée, un collège, une salle de sport, de ce côté-ci et de l'autre côté, on a une salle de sport, donc la salle de basket et aussi l'espace Schweitzer et aussi un complexe d'éducation éducatif avec une école maternelle et une école primaire. Donc cette question du parking, je l'avais effectivement à l'époque soulevée sous la précédente mandature et elle se révèle réellement un problème aujourd'hui. En ce qui concerne cet écoquartier qui n'a d'écologique que le nom, alors même qu'il n'est pas terminé, pose déjà d'énormes problèmes de stationnement. Le parking existe peu à l'intérieur des parcelles concernées et les nouveaux habitants se voient dans l'obligation de faire stationner leurs voitures dans les rues attenantes, notamment dans la rue Edgar Quinet, qui devient difficilement praticable, bien que proche d'un ensemble éducatif, puisque proche de cet ensemble éducatif et de toute façon, ça posera à court et à moyen terme des difficultés réelles de circulation. Il y a une réelle urgence en matière de sécurité. Dans la rue Edgar Quinet, il y avait eu aussi à l'époque une promesse électorale lors des dernières municipales, et cette promesse électorale était la création d'une mini-clinique. De cette promesse non tenue, comme souvent, on apprend il y a peu que le bâtiment concerné serait vendu à Promocil pour la création de 27 nouveaux appartements, c'est-à-dire, à quelques mètres de l'écoquartier qui, lui-même, est dépourvu de parking, ou en tout cas, ne comporte pas assez de parking. Alors, mes chers collègues, vous avez, comme moi, été destinataires d'un dossier complet réalisé par le comité de sauvegarde du centre-ville. Ce même comité de sauvegarde est composé en partie des habitants*

de la rue Edgar Quinet. Et vous êtes comme moi, je suppose, dans le même questionnement de vie de ce quartier et de la façon dont il va pouvoir aussi évoluer et comment la sécurité va-t-elle pouvoir se vivre. Encore une fois, sans même aucune concertation avec les habitants de la ville et du quartier concerné, vous réalisez des projets immobiliers avec des promoteurs dans le seul but : d'accueillir toujours plus d'habitants. Mais à quelle fin ? J'avais déjà soulevé le problème de la dette par habitant qu'à mon avis, vous essayez d'amoindrir en voulant toujours plus de logements dans notre ville. Il me semble aussi que certaines dotations de l'État pourraient se voir diminuées par habitant en dessous de la barre fatidique des 15 000 habitants. Je suppose que vous allez peut-être pouvoir nous éclairer sur cette question. Alors, la question qui reste la mienne, pour terminer, est celle à laquelle vous ne répondez jamais et je n'attends pas de réponse ce soir, c'est : quelle est votre vision de la ville ? Vous avez donné à l'euro symbolique de nombreuses parcelles à la société Promocil en début et en cours de mandat. Ce sont des projets immobiliers à venir. On apprend cet été que la rue Edgar Quinet allait être de nouveau en travaux avec la construction de 27 logements. Vous avez, lors du dernier conseil municipal, désenclavé les rues situées de part et d'autre du contournement ouest de Caudry, dont le but, à peine caché, d'y créer encore et toujours plus des logements. Mais Caudry n'en peut plus de cette asphyxie. A quel moment allez-vous vous occuper de la population actuelle qui y vit aujourd'hui et vous assurer de son bien-être avant de construire de nouveau ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : *Très bien. Impressionnant. Impressionnant. Je ne vais pas répondre à tous, les... Je ne sais pas où vous avez vu qu'il y avait une promesse électorale de faire une mini-clinique. Je ne sais pas où vous avez vu ça, mais bon, bref, ce n'est pas grave, mais ça, vous n'êtes plus à un mensonge près. Alors plusieurs éléments. Effectivement, vous vous souvenez toutes et tous de cette magnifique friche du centre Leclerc ? Un supermarché brûlé, squatté, avec des gravats, avec des rongeurs, avec des grandes herbes, etc c'était magnifique, c'est vrai que peut-être pour une écolo, c'est très beau, les jachères avec des ronces, etc, mais ce n'est pas... Pour une commune, ce n'est pas super. Aujourd'hui, on a la chance d'offrir des logements de qualité à 160 couples. Je pense que c'est une bonne chose parce qu'aujourd'hui, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a une crise du logement en France, il y a plein de gens qui ne peuvent pas se loger ou qui vivent dans des taudis. Là, ils vivent dans des logements qui sont des logements qui sont très performants en termes d'énergie, des logements qui sont de qualité, parce que c'est de la brique, etc. On est très, très contents, nous, avec les collègues, d'avoir réalisé cet écoquartier et de pouvoir offrir du logement décent à toutes ces familles. Concernant la hauteur des bâtiments, une réponse va être faite, mais on va les rencontrer, les gens de la rue Edgar Quinet, parce qu'on a l'habitude de faire des réunions de quartier, il n'y a pas de problème, donc on va les rencontrer. On a préparé même un courrier de réponse au collectif pour... On a même l'attestation de Murs Mitoyens qui instruit les permis de construire, qui atteste qu'il n'y a jamais eu une modification sur la taille des immeubles. Eh oui, madame ! Eh oui ! Si vous mettez en doute la parole de Murs Mitoyens qui est quand même un service instructeur, c'est un peu grave. Vous verrez que Murs Mitoyens nous confirme bien qu'il n'y a jamais eu de modification. Ensuite, vous parlez des parcelles à 1 € offertes à Promocil. Je vous rappelle qu'on a bénéficié quand même d'une opération d'ANRU, Madame, pour... C'est Guy Bricout qui a obtenu les fonds. Une opération d'ANRU avec Marc-Philippe Daubresse qui était, à l'époque, Ministre du Logement, On n'était même pas normalement... On ne pouvait même pas y prétendre, puis on a réussi à avoir une dérogation parce que Guy Bricout s'est battu, et on a pu, grâce à cela, rénover le quartier Maupassant qui, aujourd'hui, est un quartier exemplaire. Je ne sais pas, tu as des gens qui bougent dans Maupassant ?*

Monsieur BONIFACE : *Il n'y a pas de turn-over.*

Monsieur le Maire : *Il n'y a pas de turn-over, les gens sont super contents. Il y avait des vieux bâtiments qui étaient affreux. Aujourd'hui, il y a des super bâtiments. On a des gens qui ont des logements sociaux avec des terrasses de 40 mètres carrés, vous voyez les petits logements, les collectifs-là, avec la brique marron. Il y a des béguinages, les gens sont super contents, on a une belle maison de quartier. Et ça, c'était prévu dans l'opération d'ANRU. Dans l'opération d'ANRU, il fallait créer une foncière logement, peut-être que vous n'êtes pas au courant, mais on en a déjà parlé plusieurs fois. Dans cette foncière logement, effectivement, il y a des terrains qui sont réservés pour de nouvelles constructions, et Promocil va faire tout un tas de petites maisons sur des terrains qui leur sont réservés. Vous savez, moi, je suis content, et mes collègues le sont aussi, de pouvoir offrir des belles petites maisons à des gens qui ont des petits revenus, parce*

qu'on n'est pas, Madame... On parle de logements sociaux, mais quand même, on n'est pas ici à Monaco ou à Neuilly, on est à Caudry, on est dans le sud du département. Dans le sud du département, les gens n'ont pas beaucoup d'argent, les gens ont des difficultés financières, les gens ont du mal à payer les loyers et on leur offre des logements décents, super économes à des loyers modérés. Donc, moi, je suis très content, très, très content. Après, on parle du bâtiment. Tout à l'heure, je vous parlais d'une friche, je pense que tout le monde se souvient de l'horreur qu'était la friche Leclerc. Le bâtiment rue Edgar Quinet, Madame, c'est une opération entre privés. Ça appartenait à Monsieur Ramos qui déjà, il y a au moins 25 ans, avait pour projet de faire des logements dedans, et Monsieur Ramos a vendu à Promocil. Nous, on n'a rien à voir là-dedans. Moi, demain, je ne peux pas m'opposer au fait que quelqu'un, qu'un particulier vende sa maison à Promocil, mais ça, les gens ont du mal à comprendre, qu'il y a une loi, vous savez, sur l'urbanisme et qu'on ne peut pas s'opposer à un permis de construire, le Maire ne peut pas s'opposer à un permis de construire à partir du moment où celui-ci respecte les règles du PLU. Alors, le bâtiment dont on parle, c'est ça, c'est rue Edgar Quinet, donc madame Desreumaux voudrait le garder en l'état. Regardez, il est magnifique. Tu peux faire avancer sur la droite, s'il te plaît ? Regardez comme c'est beau ! Franchement, moi, je trouve ça super beau. Avance encore. Voilà, donc les fenêtres ouvertes, cassées, etc, des planches d'agglomérées. C'est vrai que c'est très beau. C'est vrai que...

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Il y a encore moins de carreaux aujourd'hui.*

Monsieur BAJODEK : *On sait, par exemple, le coût d'une démolition pour un bâtiment comme ça ?*

Monsieur le Maire : *Non, je ne sais pas. Vous le savez, vous ?*

Monsieur BAJODEK : *Non, je ne suis pas maire.*

Monsieur le Maire : *Vous êtes DGS pourtant.*

Monsieur BAJODEK : *Oui, je suis DGS à Iwuy. Si vous m'avez posé la question par rapport à la commune où je travaille, je serais être à même de vous répondre. Là, vous savez maintenant que j'ai des informations quand même qui sont assez limitées, je dirais, quoique je remercie quand même les services.*

Monsieur le Maire : *Moi, pareil, mais je ne sais pas, on peut estimer ça à combien, Roland ? Avec le désamiantage, du plomb...*

Propos inaudibles Monsieur PLISSON

Monsieur le Maire : *Ah oui ! Plus l'acquisition, oui. Voilà. Donc une fortune, quoi. Puis compliqué. Non, il nous appartient pas. C'est une opération entre deux privés. C'est Monsieur Ramos qui a vendu à Promocil.*

Madame DISDIER : *(début propos inaudibles) quand vous avez vraiment un autre projet ou autre, vous pouvez préempter, non ? Vous avez quand même la possibilité aussi...*

Monsieur le Maire : *... Mais on n'a pas...*

Madame DISDIER : *... Si vous vouliez ne pas, comment dire, de logements à cet endroit-là, vous pourriez préempter et récupérer ce bâtiment et en faire autre chose. Donc ne nous dites pas que ce n'est pas possible, non plus. C'est une...*

Monsieur le Maire : *... oui mais après... un parking à 1,5 million d'euros, c'est une volonté politique, oui, 1,5 million d'euros, on vous l'a dit.*

Monsieur BAJODEK : *À titre de comparaison, l'écoquartier, il a coûté combien à la ville ? Parce qu'avec la concession d'aménagement, on a quand même mis pas mal non plus ?*

Monsieur le Maire : *D'accord. Je savais qu'on allait en venir là. Je vais poser une petite question parce que là, on est en train de tirer sur Promocil, etc.*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *... mais si, mais ça ne va pas*

Madame DISDIER : *(début propos inaudibles) pas d'accord sur le nombre de logements et qu'on dit stop. Les habitants de Caudry disent stop, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *... Mais alors, les habitants qui vont...*

Madame DISDIER : *...À un moment donné...*

Monsieur le Maire : *... Non, mais Madame, Madame Ethuin, les habitants qui vont aller là-dedans, ils ne vont pas dire stop. Ils vont être contents d'avoir des logements de qualité. Didier redit un petit peu, combien de demandes...*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *Ah oui ! Mais oui ! Alors après...*

Madame DISDIER : *... c'est non-stop, alors ! C'est non-stop.*

Monsieur le Maire : *Après, si votre politique, Madame ETHUIN, c'est de laisser des taudis comme ça partout dans la ville, des maisons abandonnées et dangereuses, périls, je vous rappelle qu'il y a eu...*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *... Madame, s'il vous plaît. Je vous rappelle qu'il y a eu un mort. Il y a eu un mort sur une friche industrielle à Cambrai. Il y a eu plusieurs morts sur une friche industrielle à Le Cateau. C'est ça que vous voulez ?*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *Et vous trouvez que c'est beau, ça, dans le cœur de ville ? Vous trouvez que c'est beau ça ?*

Madame DISDIER : *On ne veut plus de logements.*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *Vous, vous n'en voulez plus.*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *On a 1 034 demandes aujourd'hui, logements non pourvus. Et là-dedans, alors, vous allez me dire : « Il y a des gens d'extérieur. » Il y en a combien de...*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *Ah ben, bien sûr ! Ah ben là, regardez, on vous montre comme ça, de loin. Caudry, Caudry, Caudry, ce n'est que ça. Caudry, Caudry. Il y a des gens de Ligny, vous voyez. Je prends la liste. Caudry, il y a quelqu'un de Fresnoy-le-Grand, Beauvois-en-Cambrésis, tout le reste, c'est Caudry, Le Cateau, Saint-Quentin. Vous l'avez là, regardez, c'est... Je vous montre.*

Monsieur BONIFACE : *Fresnoy le Grand, c'est un monsieur qui travaille à la société Bouillon à Caudry.*

Monsieur le Maire : *Puis quand on parle de logement social, il faut un petit peu... Il y a des termes qui ne sont pas bons parce que social, c'est vrai qu'il y a le terme social dedans, mais Didier vous le dira... Didier, les plafonds pour un logement social, tu disais ?*

Monsieur BONIFACE : *(début propos inaudibles) une personne seule peut aller jusqu'à 23 201 €, avec un enfant, 31 000 € avec deux enfants, 37 000 € de RFR. Ce sont quand même des revenus plus que corrects. Puisque j'ai la parole, je vais quand même signaler que dans l'écoquartier, actuellement, on est en train de, enfin, de donner les clés aux deux premiers bâtiments. Et pour les quatre bâtiments s'appliquent une règle qui est très simple : il doit y avoir obligatoirement 60% de personnes qui travaillent, 60% de locataires avec un emploi dans une société de plus de 10 salariés qui cotisent à Action Logement, ce qu'on appelle le 1% patronal, parce qu'Action Logement n'a pas prêté de l'argent aux bailleurs, mais elle leur a fait un prêt pour loger des travailleurs.*

Monsieur le Maire : *Donc ce sont des gens qui travaillent.*

Monsieur BONIFACE : *Madame Desreumaux apparemment nous reproche de loger des travailleurs à Caudry. Désolé, mais ça, c'est du social.*

Monsieur le Maire : *Ça, c'est pareil. Quand les gens veulent venir... Par exemple, il y a Éric Dufour, Chrystal Plastic, qui peine à recruter parce que les gens ne trouvent pas de logement à Caudry. Il veut rapatrier ces usines de Compiègne et de Noyon, je crois, et les gens ne peuvent pas venir parce qu'ils n'ont pas de logement.*

Madame DESREUMAUX : *Moi, j'aimerais pouvoir répondre aux différentes attaques et surtout...*

Monsieur le Maire : *Attendez ! Attendez, madame, parce que je n'ai pas...*

Madame DESREUMAUX : *... abaisser un peu les passions qui sont là, autour de cette table. Moi, je voudrais juste revenir sur deux points. Vous nous dites : « Oui, avec ces 1 €, enfin, ces terrains donnés à l'euro symbolique à Promocil, on peut faire de belles petites maisons. » Mais vous faites, vous, de belles petites maisons dans un parc naturel qui s'appelle le Bois Thierry, et vous ne pensez pas que c'est incroyable de faire ce genre de choses ? Pour moi, ce n'est pas de belles petites maisons, c'est simplement artificialiser des sols qui ne le sont pas. Pour une première question. La deuxième : arrêtez de dire que vous n'avez pas la main sur les permis de construire. Je suis désolée, mais si vous êtes signataire d'un document, libre à vous de le signer ou de ne pas le signer. Vous faites référence...Excusez-moi, laissez-moi finir mon propos.*

Monsieur le Maire : *Oui, d'accord.*

Madame DESREUMAUX : *Vous faites référence au PLU. Le PLU aurait dû déjà être révisé depuis des années. Nous sommes en cours de procédure de révision de ce PLU depuis 2020, il me semble. Ça commence à faire... Ça fait cinq ans. Est-ce que vous vous rendez compte ? Non, ce n'est pas normal. Et là, aujourd'hui, vous prenez de vieilles règles d'un d'urbanisme qui est ancien, qui n'est pas celui d'une vision d'avenir et celui de ce que les gens veulent et ont envie, pour vous cacher derrière et dire : « Ah ! Mais moi, c'est tout, je le signe puisque ça répond au PLU. » Mais votre PLU, il est obsolète.*

Monsieur le Maire : *C'est ça, oui. Alors ce que vous me demandez, Madame... Ce que demande Madame Desreumaux, c'est un peu de dire à quelqu'un : « Tiens, je te délivre le permis », il n'a pas le permis de conduire, puis « je t'autorise à conduire. Tu diras que c'est moi qui l'ai fait. » C'est ça. Il y a des services instructeurs, donc qui doivent respecter les règles du PLU, Plan local d'urbanisme. Si ces règles ne sont pas respectées, le permis n'est pas attribué, et si ces règles sont respectées, le permis est attribué, et le maire doit signer en conséquence. C'est comme si un commerçant voulait s'installer puis que je lui ai dit : « Vous ne pouvez pas vous installer. » C'est le droit du commerce, c'est pareil. Donc Madame, si vous avez envie d'aller en prison, allez-y, mais moi, je n'irai pas à votre place.*

Madame DESREUMAUX : *Vous me le permettez ? Le code de la route est régulièrement révisé. Le*

PLU de Caudry a du mal à être révisé.

Monsieur le Maire : *Le permis de conduire, soit vous l'avez, soit vous ne l'avez pas. Bref ! Juste une petite question parce que moi, j'aime bien remettre les choses à leur place également. Est-ce que vous savez combien Promocil paye de taxe foncière à Caudry chaque année ? Vous voulez critiquer. Ils offrent du logement de qualité, alors que ce soit Promocil ou Partenord, je n'ai même pas pris Partenord ou les autres, mais rien que Promocil. Vous savez ? Non ? Un million quatre cent quatre mille euros. Un million quatre cent quatre mille euros. C'est quasiment le double de la somme des subventions que nous versons aux associations chaque année. Vous voyez ? Donc on offre du logement de qualité, du logement économe aux gens et en plus, vous voyez, ça nous ramène des recettes qui sont quand même non négligeables.*

Monsieur BAJODEK : *Sur un total de foncier de combien ? Pour voir à peu près la proportion qu'elle représente.*

Monsieur le Maire : *Après, moi, je n'ai que... C'est 1 404 000 €.*

Monsieur BAJODEK : *C'est toujours pareil, c'est tout en proportion. Après de toute façon, c'est pareil, c'est qu'ils ont les logements en conséquence et les loyers qui rentrent, mais pour eux...*

Monsieur le Maire : *Moi, ce que je vois, c'est que les gens sont bien logés. En plus, ça fait une belle recette.*

Monsieur BAJODEK : *Ah, mais on ne va pas faire le procès de Promocil parce qu'effectivement, vous l'avez suffisamment bien retracé et ça a été remis. Je regrette juste que l'histoire soit souvent réécrite par les vainqueurs et qu'au niveau de l'ANRU, vous n'ayez pas eu quand même la probité, pour ceux qui ne connaissent pas le mot, honnêteté intellectuelle, de reconnaître aussi l'apport de mon père dans, justement, cette campagne pour aller chercher l'ANRU. Mais enfin bon, ça, passons, c'est de bonne guerre... C'est de bonne guerre et j'en suis le premier responsable, donc je ferai amende honorable là-dessus. Simplement, pour revenir à ma question de tout à l'heure, j'aurais souhaité savoir... Vous avez en tête le coût de cette démolition, 1,5 million, pas cette démolition, cet achat avant démolition, enfin bref, on va dire 1,5 million par rapport à cet immeuble-là. Ma question était de savoir : l'écoquartier, combien ça a coûté dans le cadre de la concession d'aménagement ? Quelle a été la participation ? Combien la ville de Caudry a mis au pot ?*

Monsieur le Maire : *Ça, vous l'avez dans vos documents, Monsieur Bajodek.*

Monsieur BAJODEK : *Parce que je n'ai pas eu le temps de tout analyser. Maintenant, je sais que c'est des chiffres que vous savez par cœur. Mais pour éclairer un petit peu les débats et puis, je ne pense pas que le public ait les mêmes documents, j'aurais souhaité savoir par totale transparence, puisque de toute façon, on est là aussi pour débattre de tout ça, sur cette question, la question 14, et sur ce qu'on va voter : combien a dû mettre la ville pour voir effectivement, pour continuer à répondre à la demande de logements des habitants ? Combien elle a dû mettre pour que cet écoquartier se fasse en tout et pour tout ?*

Monsieur le Maire : *On va dire que si jamais la ville avait dû faire l'opération elle-même : racheter le foncier du... Non, mais attendez, je remets tout dans le contexte : racheter le foncier du Leclerc, la démolition, la remise en état, viabilisation, etc je pense qu'on aurait été à 10 millions d'euros. Là, aujourd'hui, on a, grâce à NordSEM et notre participation, un beau quartier. Un beau quartier, alors je ne vais pas redire encore : on a des gens qui sont bien logés,...*

Monsieur BAJODEK : *... juste le montant...*

Monsieur le Maire : *... ils sont contents, mais allez les voir. Vous êtes allés voir, non, les gens ? Allez voir les gens du béguinage, allez voir les gens qui sont déjà installés de Partenord. Ils sont super heureux.*

Monsieur BAJODEK : *Non, mais c'est juste pour...*

Monsieur le Maire : *… Ils sont super, super contents ...*

Monsieur BAJODEK : *... C'est juste pour développer un raisonnement. J'aurais souhaité savoir, du coup...*

Monsieur le Maire : *… Non, mais je vais vous le dire, ça nous a coûté...*

Madame DESREUMAUX : *... Non, mais ils sont super heureux. Sauf que le quartier n'est pas terminé, donc on verra comment ça fonctionnera quand tout sera terminé aussi.*

Monsieur le Maire : *Ah oui ! En plus, ce n'est même pas terminé, ils sont déjà contents, alors vous imaginez quand ça va être terminé, ils vont être super contents. Quand l'herbe aura bien poussé, les arbres, etc, ça va être super. Donc ça a coûté à la ville 875 000 € et on va avoir du FCTVA. Vous connaissez ça par cœur. Je vais expliquer aux gens : le FCTVA, en fait, on récupère la TVA l'année d'après pour un taux de 16,4 % par rapport à nos investissements, donc ça doit nous ramener 143 500 € de FCTVA.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Bon alors, allez, 172 000 € à retirer des 875 000. Donc ça nous a coûté 700 000 €. C'est bon ?*

Monsieur BAJODEK : *Oui. Je me dis juste que si ce bâtiment là à détruire (propos inaudibles)*

Monsieur le Maire : *Attention ! Non, mais le micro ne va plus.*

Monsieur BAJODEK : *... il ne devait pas coûter très cher. Vous l'avez estimé à combien à l'époque, la démolition de l'ancien Leclerc ?*

Monsieur le Maire : *Je ne sais pas, mais comme ça... ouais, parce qu'il y avait de l'incendie, il y avait l'ancienne pompe à essence, il y avait le bâtiment, le vieux bâtiment. Il y avait du taf. Donc 10 millions, franchement, on n'est pas loin.*

Monsieur BAJODEK : *Dix millions, de toute façon, dans ce cas-là, on aurait été...*

Monsieur le Maire : *Parce qu'après, il fallait acheter le foncier, viabiliser, tout refaire.*

Madame DESREUMAUX : *Le souci, ce n'est pas tant que ce quartier ait été réhabilité, en tout cas, que d'une friche, on en fasse un quartier d'habitation. La réelle question c'est : est-ce qu'on a réellement... On s'est vraiment posé la question de : comment ce quartier pouvait vivre dans l'état actuel de la ville, c'est-à-dire, avec déjà ses quartiers voisins ? Et a priori, cela ne fonctionne pas. Je pense qu'encore une fois, on ne s'est pas posé la question du futur. On a eu l'opportunité, on a fait sans plus se poser de questions, de R+2, on arrive à R+3, on ne sait même pas pourquoi.*

Monsieur le Maire : *Madame, arrêtez, je viens de vous expliquer tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de modifications, donc arrêtez de raconter des bêtises, s'il vous plaît. Ça commence à bien faire. Il y a un service instructeur qui s'appelle Murs Mitoyens, ce sont des gens qui sont assermentés, qui ont instruit le dossier. Ils nous ont donné confirmation qu'il n'y avait pas eu de modification sur la hauteur, Madame, donc arrêtez, s'il vous plaît. Merci. Très bien. Messieurs-dames... Alors c'est quoi vous, les perturbations ? Parce qu'il y a des voitures en plus rue Edgar Quinet, c'est ça ?*

Madame DESREUMAUX : *Mais je ne sais pas si vous vivez dans le centre-ville. A priori, non, mais effectivement, il y a...*

Monsieur le Maire : *Je pense être un peu plus souvent que vous à Caudry.*

Madame DESREUMAUX : *Ah bon ?*

Monsieur le Maire : *Ben oui, je passe presque toutes mes journées à Caudry, donc...*

Madame DESREUMAUX : *Mais qu'est-ce que vous savez de ma vie, Monsieur Bricout ?*

Monsieur le Maire : *Vous travaillez à Lille.*

Madame DESREUMAUX : *Ah bon ?*

Monsieur le Maire : *Ah bon ? Non ? Villeneuve-d'Ascq.*

Madame DESREUMAUX : *Dis donc, vous êtes bien renseigné.*

Monsieur le Maire : *Ah oui.*

Madame DESREUMAUX : *C'est normal ça, qu'un maire se renseigne sur la vie privée et la vie professionnelle des gens ?*

Monsieur le Maire : *Comme c'est noté sur votre Facebook et sur vos...*

Madame DESREUMAUX : *Ah non, sur mon Facebook, ce n'est absolument pas noté.*

Monsieur le Maire : *... et sur vos réseaux sociaux.*

Madame DESREUMAUX : *Ah non ! Sur aucun réseau social ce n'est noté.*

Monsieur le Maire : *Écoutez ! Si, Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Non, non, non, Monsieur. Là, encore une fois, vous êtes allé voir...*

Monsieur le Maire : *... dans vos apparitions....*

Madame DESREUMAUX : *... dans ma vie privée.*

Monsieur le Maire : *Allez, madame, s'il vous plait.*

Madame DESREUMAUX : *Vous vous permettez des choses que vous n'avez pas à vous permettre. Pour revenir à... Puisque là, effectivement, on s'écarte du débat. Oui, effectivement, circuler dans ce quartier, il y a des difficultés. Est-ce que vous vous rendez compte qu'il y a quand même des écoles, il y a des jeunes, il y a le lycée, il y a le collège. Tout ça, ça fait aussi des voitures. Les parents viennent chercher les enfants. Enfin, c'est vraiment très, très, très compliqué pour circuler...*

Monsieur HISBERGUE : *... Mais la rue, elle n'est pas perturbée, en fait. Ils ont leurs parkings. Vous savez, quand on construit un bâtiment, il y a des parkings qui sont faits en conséquence des bâtiments. Après, vous parlez de l'école, vous parlez de gens qui sont passionnés...*

Madame DESREUMAUX : *... Monsieur Hisbergue, est-ce que je vous ai coupé ?*

Monsieur HISBERGUE: *Non, je vous coupe parce que depuis tout à l'heure... En fait, on va passer trois heures sur une question, tout ça pour avoir une abstention. On a l'habitude. Vous parlez des écoles, c'est très bien, le lycée, le collège, mais toutes les manifestations de ces établissements scolaires, on ne vous y voit jamais, vous brillez par votre absence, et vous parlez, vous parlez de gens passionnés, mais vous êtes passionnée de quoi ? L'espace apparemment, parce que les étoiles, elles brillent comme vous, en fait, par l'absence.*

Madame DESREUMAUX : *Je vois qu'en cette rentrée, vous n'avez pas changé et que vous restez l'homme que vous êtes.*

Monsieur HISBERGUE : *Non, mais moi, je suis fidèle à moi-même, je suis fidèle à moi-même.*

Monsieur le Maire : *On aime bien les gens réglo, ce n'est pas réglo ce que vous faites. Je vous invite à aller voir le profil de Madame Desreumaux, LinkedIn, c'est noté, c'est bien noté dessus qu'elle travaille à Villeneuve d'Ascq.*

Madame DESREUMAUX : *Oui, le LinkedIn, effectivement, c'est mon réseau professionnel, Monsieur Bricout.*

Monsieur le Maire : *Alors, ne dites pas que ce n'est pas...*

Madame DESREUMAUX : *...Maintenant, aucunement, aucunement...*

Monsieur le Maire : *...Vous voyez les mensonges....*

Madame DESREUMAUX : *... aucunement, Monsieur Bricout, ma vie professionnelle ne doit être abordée autour de cette table...*

Monsieur le Maire : *... Une minute, un mensonge...*

Madame DESREUMAUX : *Mais c'est incroyable !*

Monsieur le Maire : *... Allez, Messieurs, dames, ...*

Madame DESREUMAUX : *... Non, non, mais moi, je n'ai pas terminé, Monsieur Bricout.*

Monsieur le Maire : *... Pfff. Allez ! C'est Monsieur le Maire, madame, s'il vous plait.*

Madame DESREUMAUX : *Donc oui, il y a des problèmes de circulation, il y a des problèmes de stationnement. Plus vous allez mettre de logements sans parking et sans possibilité de...*

Propos inaudibles dans la salle

Madame DESREUMAUX : *Oui, un pour un sur un PLU qui est obsolète. Aujourd'hui, c'est une...*

Monsieur le Maire : *Un pour un plus 10%.*

Madame DESREUMAUX : *C'est un et demi en plus maintenant. Donc arrêtez, votre PLU est obsolète. C'est juste incroyable d'en être encore là aujourd'hui.*

Monsieur le Maire : *Très bien. Allez, messieurs, dames, on passe au vote, s'il vous plaît.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
2 CONTRE : M. BAJODEK – Mme DESREUMAUX
2 ABSTENTIONS : M. COLLIN – Mme DISDIER
M. DECALION ne participe pas au vote

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

15. VALIDATION DU PROTOCOLE DE CLÔTURE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCO QUARTIER GUY BRICOUT – APPROBATION

Madame Anne-Sophie MERY-DUEZ, Adjointe au Maire, expose aux membres présents :

Par délibération en date du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal a confié la réalisation de l'opération de l'Eco quartier Guy Bricout à la société Nordsem. Le traité de concession initial prévoyait une réalisation de l'opération sur une durée prévisionnelle de 5 ans. Les avenants 3 et 4 au traité de concession, ont respectivement prolongé la durée de réalisation de 2 ans, fixant la date de fin de concession au 23 septembre 2025.

A cette date, les opérations de remise des ouvrages destinés à revenir à la collectivité seront en cours, ainsi que les demandes de solde de subvention (PRADET, Fond Friche) et le terrain « îlot 4 » non encore commercialisé.

Le protocole de clôture ci-annexé fixe les modalités suivantes :
- Achèvement juridique du traité de concession
- Achèvement comptable et financier du traité de concession
- Constat de l'expiration du traité de concession d'aménagement et remise du quitus de la mission de concession.

A l'issue de la concession d'aménagement, un terrain demeurera non commercialisé par Nordsem, il s'agit de l'ilot 4 cadastré section AS n° 1010 et AS n°1015. La TVA de cette acquisition devra être réglée à l'acte et le solde au 1er trimestre 2026.

Il convient de procéder à la signature des actes authentiques constatant les transferts de propriété des assiettes foncières des équipements remis dans le délai imparti jusqu'à la fin du contrat de concession, soit au plus tard le 15 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le protocole de clôture de la concession d'aménagement de l'Eco quartier, ci-annexé.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *C'est bon pour vous, messieurs, dames ? Valider le protocole de clôture, la concession d'aménagement. Y a-t-il des contres ?*

Monsieur COLLIN : *Non, je ne suis pas contre. Là, je suis pour, dans la mesure où on récupère l'îlot quatre. C'est ce que je comprends, Monsieur le Maire. C'est ça ?*

Monsieur le Maire : *Oui, c'est ça. C'est après.*

Monsieur COLLIN : *C'est après. D'accord. OK. C'est ça.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
2 CONTRE : M. BAJODEK – Mme DESREUMAUX
1 ABSTENTION : Mme DISDIER
M. DECALION NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

Monsieur le Maire : *Je reviens... Oui. Très bien. Merci. Je reviens simplement sur, parce que bon, sur la question précédente avec la rue Edgar Quinet. Les pétitionnaires sont au courant en plus, depuis un petit moment qu'on a pour projet... On a un bâtiment qui s'appelle la FNACA, qui est un bâtiment très énergivore. Malheureusement, nos anciens combattants, ils commencent à prendre de l'âge parce que les combattants de la FNACA, ils ont 80, plus de 80 ans. Depuis 2018, on a pour projet de détruire ce bâtiment. Vous voyez ce que c'est ? FNACA en face du foyer Schweitzer. De détruire ce bâtiment pour en faire du parking, pour faire 20 places de parking. Voilà, celui-ci là, 20 places.*

Monsieur BAJODEK : *Ça correspond à une demande ?*

Monsieur le Maire : *Oui, ça correspond à une demande. C'est ce qu'on nous demande. Non,*

puis, ça va servir également pour l'école. Après, nous avons également, pour tout vous dire, parce qu'on nous accuse de ne pas avoir de vision pour l'avenir, nous avons pour projet, nous sommes dessus, nous avons le projet d'acheter le bâtiment qui est derrière, rue de la République, l'ancien Gaz de France. Vous voyez, c'est un bâtiment qui est juste à côté des ateliers culturels, qui fait un petit peu un demi-cercle. Ce bâtiment, ce qu'il a de super, on le voit ici. (Arrête de bouger, on va vomir). Ce bâtiment, en fait, il communique, vous voyez, avec le bâtiment de la FNACA. Donc il y a un large parking tout autour. Voilà, celui-là. Il y a tout autour, il y a du parking, il y a juste là un petit compteur gaz et en fait, il nous suffirait de casser le mur et on aurait accès directement. Donc là, on récupère une multitude de places, je ne sais pas combien de places là-dedans, mais 40-50. Les gens pourront en plus venir se garer... Voilà, c'est ce bâtiment-là. Il y a plus que 50 ? Oui. On ne peut pas voir la partie droite claire ? Voilà, on le voit mieux là. Vous voyez tout autour, en fait, c'est du parking. Et dans le fond, dans le fond, à droite, derrière, c'est l'école Jean Macé, pile-poil derrière et forcément à droite, on arrive au parking FNACA. Vous voyez, ça pourrait faire... On va avoir tout un espace de stationnement, on va récupérer 70 places. Voilà, Messieurs, dames.

Madame DESREUMAUX : *Ce qui m'inquiète tout de même, c'est que vous attendez que la FNACA ne puisse plus être en état de fonctionnement de par la disparition des anciens combattants pour apporter une solution de parking.*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Madame DESREUMAUX : *Quand même ! Quand même !*

Monsieur le Maire : *Oui, on attend par respect pour eux. Ils sont toujours là. Après, si vous aviez pour intention de le détruire avant, non, nous, on les respecte.*

Madame DESREUMAUX : *Mais il n'y a aucun respect dans ce que vous dites et ce que vous entrevoyez de faire. Vous dites : « Oh, mais on va attendre que ces messieurs ne soient plus sur terre. » Non, le cynisme, le cynisme que vous avez là.*

Monsieur le Maire : *Bien sûr ! Donc ce bâtiment, ce préfabriqué amianté, Madame Desreumaux propose de le garder. On va le garder 100 ans, 200 ans peut-être. C'est super ! Ça, c'est de la bonne gestion de commune, ça ! Bravo ! Avec des menuiseries en bois toutes pourries. Bravo ! C'est le bâtiment le plus énergivore de Caudry, Madame. On n'a pas la même vision.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plait, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Oui, pardon.*

Monsieur COLLIN : *Au niveau du bâtiment, la FNACA, effectivement, c'est plus énergivore, puis ça fait longtemps, connaissant certains adhérents, ça fait longtemps qu'ils sont au courant de cette possibilité que votre prédécesseur, ...*

Monsieur le Maire : *... On le rebaptisera parking de la FNACA.*

Monsieur COLLIN : *D'accord.*

Madame DESREUMAUX : *Consolation.*

Monsieur COLLIN : *Le problème, c'est l'amiante. Donc il va y avoir un certain coût puisqu'il faut désamianter, les plaques et les façades sont... un coût...*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Monsieur COLLIN : *D'accord. Ensuite, concernant le bâtiment de GDF...*

Monsieur le Maire : *Ce projet-là, on l'a depuis 2018.*

Monsieur COLLIN : *Ça fait longtemps qu'il existe.*

Monsieur le Maire : *Je préfère remettre les choses...*

Monsieur COLLIN : *Non, mais c'est vrai. Je confirme puisque...*

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci.*

Monsieur COLLIN : *Avec Guy Bricout, déjà parlé à Monsieur Paul Bracq et à Monsieur Bezin déjà, à l'époque. Donc c'est pour ça je peux...*

Monsieur le Maire : *En 2018, c'était moi.*

Monsieur COLLIN : *Comment ?*

Monsieur le Maire : *2018 c'était moi.*

Monsieur COLLIN : *Non, mais avant. Déjà, avant. Non, non, je ne parle pas... Non. 2017 Monsieur le Maire, je me souviens, mais avant déjà, le projet est déjà porté avant puisqu'on avait aussi la, comment dire... On avait le nouvel espace et il voulait un musée,un espace de vie, de mémoire, pour la FNACA. Concernant le bâtiment de GDF, là, vous avez parlé il y a quelques mois ou quelques années que c'était difficile parce qu'on avait déjà émis cet achat-là, parce qu'il était loué, il servait de bureau ou de location type Airbnb, il me semble. C'est bien ça ?*

Monsieur le Maire : *Tout à fait. C'est ça.*

Monsieur COLLIN : *Est-ce que c'est encore existant ?*

Monsieur le Maire : *Non. En fait, effectivement, à l'époque, c'était Gaz de France, je crois. Gaz de France avait, pour tous ses bâtiments, passé une convention avec une société hollandaise qui... En fait, dedans, il y a des douches et des toilettes et il y a des bureaux qui s'engageaient à transformer les bureaux en petits logements pour des actifs, mais pas chers, mais ça n'a pas fonctionné. Aujourd'hui, c'est libre. Roland, tu confirmes que nous avons des contacts...*

Monsieur COLLIN : *Donc on peut aller très vite pour l'acheter.*

Monsieur le Maire : *Oui*

Monsieur COLLIN : *Il suffit de faire un intérêt public et on peut aller très vite.*

Monsieur le Maire : *Non, sur une DUP, ça prend du temps. Non, mais on est en contact avec eux.*

Monsieur COLLIN : *Ah bon ?*

Monsieur le Maire : *On est en contact avec eux...*

Monsieur COLLIN : *La seule problématique, c'est...*

Monsieur le Maire : *Ils ont beaucoup de bâtiments à vendre, ils doivent faire les évaluations.*

Monsieur COLLIN : *La seule problématique, c'est l'arrivée de gaz qui est derrière, qu'il faut sécuriser.*

Monsieur le Maire : *Oui, mais ça, c'est...*

Monsieur COLLIN : *Je veux dire, c'est la seule problématique.*

Monsieur le Maire : *Mais elle était déjà là, l'arrivée du gaz.*

Monsieur COLLIN : *Oui, elle a toujours été là puisqu'à l'époque, c'était du gaz, à l'époque.*

Madame DESREUMAUX : *Donc vous êtes en train de dire qu'un projet de logements, malgré la crise du logement que l'on connaît tous, n'est pas viable dans ce secteur ?*

Monsieur le Maire : *Je n'ai pas compris. Ce n'était pas du logement, c'était de la résidence hôtelière, Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Mais dans tous les cas.*

Monsieur le Maire : *Non, entre louer une chambre pour travailler et habiter la ville... Pas grave, allez ! Passons à autre chose.*

Madame DESREUMAUX : *Vous voulez qu'on parle de l'Université des métiers ? On peut, hein.*

Monsieur le Maire : *Ah ben, je veux bien, oui. Allez-y ! Vous avez fait quoi, vous, pour l'Université des métiers ?*

Madame DESREUMAUX : *Suis-je conseillère départementale ?*

Monsieur le Maire : *Ah non, mais vous êtes élue de Caudry, Madame !*

Madame DESREUMAUX : *Suis-je Maire de la ville ? Non. Suis-je première vice-présidente à l'agglomération ? Non plus. Donc à partir de ce moment-là, c'est vous qui avez toutes les clés en main et pour pouvoir faire les choses.*

Monsieur le Maire : *Ah, ça me fait plaisir que vous en parliez, Madame, parce que je peux vous dire, et là, il y en a beaucoup qui peuvent témoigner autour de la table, que si l'Université des métiers à Caudry est encore là, c'est grâce à moi. Ça, je peux vous le dire. Je peux même vous annoncer que certainement, dans peu de temps, nous aurons enfin l'école de la seconde chance qui va s'installer là-dedans. Ah oui, Madame.*

Madame CAILLAUX : *Il y a également une session d'apprentissage supplémentaire aussi qui vient d'ouvrir en installateur thermique.*

Monsieur le Maire : *Je peux même vous dire comment ça s'est passé. Vous voulez que je vous explique ? Je suis allé voir... Si, je vais vous l'expliquer. Je suis allé voir le Préfet Leclerc à l'époque où on avait annoncé qu'il y avait trois centres de formation qui devaient fermer. Il y en avait deux dans l'Aisne, La Capelle et, je ne sais plus, un autre, et celui de Caudry. J'entends parler de ça, je me dis : « Ce n'est pas possible », parce que je vous rappelle quand même qu'on a trouvé des repreneurs pour Buitoni. Je ne vais pas dire tout ce qu'on a fait, mais on le dira en temps voulu. Donc j'entends ça, je dis : « Ce n'est pas possible ». On était en pleine période de Buitoni, avec les fonds Nestlé et l'État qui a mis quand même trois millions pour venir sauver l'industrie du territoire. Donc j'entends qu'on parle de fermeture et je prends rendez-vous avec le Préfet de Lille, Monsieur Leclerc. Je le connaissais, je connaissais sa personnalité, donc je savais comment il fallait le prendre. Je vais le voir et je dis : « Écoutez, Monsieur le Préfet, vous aimez passer pour un con ? » Il dit : « Ah non, non, surtout pas. » J'ai dit : « Écoutez, là, on va passer pour des cons parce qu'il y a les fonds de revitalisation de l'industrie du Cambrésis qui viennent d'être votés. Vous allez mettre trois millions d'euros. L'agglomération de Cambrai va mettre un million d'euros, l'agglomération de Caudry va mettre un million d'euros. On va investir cinq millions d'euros pour revitaliser l'industrie du Cambrésis. À côté, vous allez laisser fermer un centre de formation d'apprentis. Je dis bravo. On va passer prendre vraiment pour des cons. » Il me dit : « Monsieur le Maire, je m'y engage, le centre de Caudry ne fermera pas. » Voilà pourquoi le centre n'est pas fermé. Merci de m'avoir permis de faire cette précision.*

Monsieur BAJODEK : *Enfin, peut-être jusqu'à nouvel ordre.*

Monsieur le Maire : *Oui, mais vous savez...*

Monsieur BAJODEK : *C'est bien de se battre pour le garder. Après, c'est peut-être reculer pour mieux sauter, mais enfin...*

Monsieur le Maire : *Vous savez, il y a des soignants qui font durer des gens six mois ou un an ou plus. Ils sont contents.*

Monsieur BAJODEK : *... À la base, c'est surtout une question, si vous voulez, de développement équilibré du territoire, c'est de savoir si la question... Parce que Caudry n'est pas non plus le point central de l'arrondissement, s'il devait se trouver là. C'est bien beau après les petits cadeaux politiques, mais s'il avait été proche d'une autoroute ou des choses comme ça, ça faciliterait un petit peu justement la vie des étudiants.*

Monsieur le Maire : *Je ne sais pas, mais regardez la carte du Cambrésis, Monsieur Bajodek. Mais Caudry, c'est l'épicentre du Cambrésis.*

Monsieur BAJODEK : *Ce n'est pas pour autant que c'est le point central.*

Monsieur le Maire : *C'est l'épicentre, en tout cas. C'est pile-poil entre... Il y a Cambrai, le Cateau, Solesmes et puis Villers-Outréaux, les gros villages, on est pile-poil au milieu.*

Monsieur BAJODEK : *Il y aurait eu un nœud de communication et des autoroutes à proximité, ça aurait été beaucoup plus viable.*

Monsieur le Maire : *Allez, c'est bien.*

Madame DESREUMAUX : *Le souci, c'est... Effectivement, le souci est là, c'est qu'on ne peut pas se déplacer.*

Monsieur BAJODEK : *... C'est bien de s'être battu pour...*

Monsieur le Maire : *(début propos inaudibles) fairplay, messieurs, dames. S'il vous plait.*

Monsieur BAJODEK : *Attention ! C'est bien de s'être battu pour l'avoir, mais à terme, effectivement, c'est pour ça que je dis : « Jusqu'à quand ? » On risque de le perdre à cause de ça.*

Monsieur le Maire : *On se battra...*

Monsieur BAJODEK : *Au moins, on l'aura eu pendant X années. Ce n'est pas une critique, attention.*

Madame CAILLAUX : *Après, c'est des apprentis. Les apprentis n'ont pas le permis, ils ont 16 ans, ils sont mineurs.*

Monsieur le Maire : *C'est comme la dentelle. On se battra jusqu'au bout.*

Madame CAILLAUX : *C'est des apprentis. Souvent, ils prennent le train et la gare de train n'est pas très loin.*

Monsieur BAJODEK : *Oui, elle est vachement bien desservie.*

Monsieur le Maire : *Voilà, donc on se battra jusqu'au bout.*

Madame DESREUMAUX : *Justement, pour prendre le train régulièrement, je pense que c'est très compliqué de pouvoir venir jusqu'à Caudry pour pouvoir apprendre en apprentissage. Et si au moins, on s'était battu pour garder notre gare, et en tout cas les bureaux de vente des billets et des tickets de trains ouverts comme ils l'étaient jusqu'à présent, peut-être aussi que tout cela irait mieux. En tout cas, moi, ce que je note, c'est qu'à défaut de compter juste le budget de la ville, vous déployez ce soir des talents comme conteur d'histoires. Ça, c'est une première chose. Maintenant de... OK, c'est bon ? C'est bon ?*

Monsieur le Maire : *Non, mais oui, il s'est battu. Il s'est battu, bien sûr. Les gares...*

Madame DESREUMAUX : *Monsieur Guy Bricout a aussi signé pour la privatisation de la SNCF, bon à partir de là.*

Monsieur le Maire : *Les gares, elles ferment partout. C'est facile. C'est bon messieurs, dames ? Donc pour cette... On était à la question... Je ne sais même plus. On a voté la 15, on passe à la 16.*

16. ACQUISITION DE L'ÎLOT 4 DE L'ECO QUARTIER GUY BRICOUT – PARCELLE CADASTRÉE SECTION AS N° 1010 ET N°1015 – APPROBATION

Monsieur Aurélien BAUDOUX, Conseiller Municipal, expose aux membres présents :

La commune de CAUDRY a signé un contrat de concession avec la SAEM NORDSEM le 23 septembre 2016. Le programme prévoit l'aménagement et la vente des terrains (lots 1,2,3 et 4) suivant le plan de division en annexe.

Les lots 1,2 et 3 ont été respectivement acquis par les sociétés d'HLM Promocil et Partenord Habitat.

Le lot 4 a fait l'objet d'une promesse de vente par la société KALILOG pour un montant de 340 000 euros HT. Le programme prévoyait la construction de 52 logements répartis en deux bâtiments composés de 3 étages. Ces constructions élevées en bord de route auraient eu un impact négatif sur l'Eco quartier et sur la rue de Cambrai.

Afin de préserver la qualité de vie du quartier et de ses habitants, il est donc envisagé de racheter ce terrain afin d'y développer à l'avenir, un programme correspondant davantage aux besoins et attentes de la Ville. Cette parcelle bénéficie déjà de tous les aménagements réalisés dans le cadre de la concession (desserte par les réseaux, voiries, trottoirs, ouvrages de gestion des eaux pluviales, mobilier urbain, plantations, éclairage public, équipements de containers enterrés pour la collecte des déchets).

La TVA de cette acquisition devra être réglée dès la signature de l'acte de vente et le solde versé au 1er trimestre 2026. La partie du prix payable à terme ne sera productive d'aucun intérêt.

En cas de non-paiement à l'échéance, cette somme sera productive d'un intérêt au taux légal majoré de deux points à compter de la sommation de payer contenant mention de l'intention du vendeur de bénéficier de la présente clause, sans que cette clause vaille prorogation de délai ou novation de droit, et sans préjudice des indemnités stipulées dans le projet d'acte et du droit du Vendeur de poursuivre le recouvrement de sa créance par tous moyens de droit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition de l'îlot 4 de l'Eco quartier Guy Bricout au prix de 340 000 euros HT suivant la proposition d'acte ci-joint.

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Merci, Aurélien. Il restait une parcelle et on ne voulait pas que ce soit fait quoi que ce soit dessus. On vous propose de faire l'acquisition de cette dernière parcelle, comme ça, on maîtrisera le projet.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Pour l'instant, rien. Non mais, justement, j'allais vous dire quelque chose, Madame Ethuin, parce que... Vous êtes la première à crier au loup quand il y a des fermetures de classes, etc. Tous ici autour de la table, je vous signale, si vous n'êtes pas au courant, que malheureusement, la démographie en France baisse partout, qu'à Caudry, elle baisse également*

et que des logements, ça permet de garder des classes ouvertes, Madame. Après, vous dites que vous ne voulez pas de logements, puis quand les classes fermeront, on dira : « Écoutez, il y a des gens qui n'ont pas voulu de logements, donc les classes sont fermées. » Il ne faudra pas... il ne faut pas...

Madame DISDIER : *Vous faites vraiment parler les chiffres quand vous avez envie, simplement.*

Monsieur le Maire : *Pardon ?*

Madame DISDIER : *Je dis, vous faites parler les chiffres, comme vraiment, toujours dans votre sens.*

Monsieur le Maire : *Quel chiffre ? Quel chiffre, Madame ? Maintenant, puis vous, c'est...*

Madame DISDIER : *Je trouve quand même que ce soir, particulièrement, vous manquez de modestie. Vous avez tout fait, tout est grâce à vous, vous êtes extraordinaire, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *C'est sûr que vous, vous n'avez rien fait, Madame. Ça, c'est certain que vous n'avez rien fait.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Excusez-moi, madame. C'est facile après de tout critiquer. Moi, je sais le faire aussi.*

Madame DISDIER : *On se connaît depuis combien d'années, Monsieur le Maire ? Est-ce j'ai toujours critiqué ? Est-ce que ça a été mon attitude depuis 25 ans ?*

Monsieur le Maire : *Non, mais là, vous n'arrêtez pas avec les logements depuis...*

Madame DISDIER : *On a le droit de ne pas être d'accord sur tout.*

Monsieur le Maire : *Non, mais je vous dis gentiment que...*

Madame DISDIER : *Comme je vous dis...*

Monsieur le Maire : *Je vous dis gentiment qu'après, il ne faut pas avoir deux facettes.*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *Il ne faut pas venir après pleurer, puis dire : les écoles ferment, etc le maire ne fait rien, etc. De toute façon, c'est toujours la faute du Maire.*

Madame DISDIER : *Ce n'est pas mon genre de pleurer, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Bah oui ! Vos copains le font, en tout cas. Vos copains le font.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Oui, on a sauvé une classe, tout à fait, Jules Ferry.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît*

Madame DISDIER: *Il n'y a que vous, effectivement. Il y a eu plein d'élus qui sont intervenus, mais il n'y a que Monsieur le Maire, ce n'est que grâce à Monsieur le Maire. Vous êtes quand même extraordinaire. C'est un travail commun de tous les élus. Arrêtez de vous tirer la couverture sur vous.*

Monsieur le Maire : *Ah oui, c'est parce que c'est les élus des autres communes peut-être qui sont venus...*

Madame DISDIER : *Mais c'est les élus, c'est les députés, c'est beaucoup de monde. Ce n'est pas que vous, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Vous irez voir le... Non, non, c'est vrai, vous irez voir l'inspecteur. On était là...*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *Oui ! Non, madame, vous avez, je sais bien, vous avez... On connaît votre discours. On connaît votre discours, vous avez des solutions à tout. On connaît, on voit ça tout le temps, vous allez tout sauver. Vous allez sauver le monde. Votre parti, je pense que c'est un parti américain.*

Propos inaudibles Madame DISDIER

Monsieur le Maire : *C'est un parti américain, à mon avis. On dirait les Avengers. Ils vont arriver, ils vont tout sauver et arrêter les météorites, etc. Oui ?*

Monsieur COLLIN : *Je suis heureux ce soir que cette parcelle-là soit achetée, qu'il n'y ait pas de construction de bâtiments. Les gens du quartier vont pouvoir pousser un ouf de soulagement, arriva ce qui devait arriver. C'est dommage pour les gendarmes qui étaient prévus peut-être à cet emplacement-là. J'espère qu'ils trouveront des logements ailleurs dans Caudry. En réhabilitant les maisons, les friches et tout, peut-être qu'on y arrivera, puisqu'ils pourraient louer des fonds pour ça. Mais je suis très heureux sachant... Est-ce qu'on a... Pour l'instant, il n'y a rien de prévu sur cette parcelle-là ?*

Monsieur le Maire : *Il y a certainement des gendarmes qui seront logés rue Edgar Quinet.*

Monsieur COLLIN : *D'accord. OK.*

Monsieur le Maire : *Comme quoi, ça rend service quand même.*

Monsieur COLLIN : *Mais vous avez dit... Est-ce qu'on a oublié peut-être rue Edgar Quinet, vous parliez, il y a quelque temps, il y a quelques mois, de parking derrière.*

Monsieur le Maire : *Un parking. Oui, bien sûr.*

Monsieur COLLIN : *Promocil va prévoir des parkings et des places. Là, je pense que vu le nombre de logements qu'il y a à l'écoquartier et déjà les problèmes de stationnement que ça cause comme ça à causé ce week-end, pas à cause de Chérie FM, je parle de samedi.*

Monsieur le Maire : *Foyer Schweitzer aussi.*

Monsieur COLLIN : *Foyer Schweitzer par la rue Edgar Quinet, des deux côtés. Ben oui, c'est des associations très actives et ça ramène des adhérents et ça fait vivre quand même ces associations-là. Là, il faudra sûrement prévoir un parking végétalisé, pas toutes les places en parking, mais avec un, comment dire, un endroit frais. Parce que là, j'ai eu quelques patients dans le nouveau bâtiment de Partenord, c'est le seul habité, Partenord. Ces patients-là, je les ai eus à l'étage. En pleine canicule, il va falloir prévoir des abris frais parce que c'est vrai qu'ils sont de qualité, mais c'est un four, c'est un four. Ils sont même sortis, même sur la terrasse... À la rigueur... Donc je pense qu'il va falloir arborer cette partie-là, et très peu de place de parking... Pour qu'il puisse se rafraîchir l'été. Je pense, ça coûtera peut-être 340 000 €...*

Monsieur le Maire : *Peut-être un peu plus.*

Monsieur COLLIN : *Peut-être un peu plus parce qu'il faudra arborer, mais prévoyez ça parce que les trois bâtiments de HLM, si c'est la même conception que Partenord, je crois que les gens vont souvent être dehors l'été.*

Monsieur le Maire : *On pourra faire un petit parc, il n'y a pas de problème. Ce sera certainement un petit parc.*

Madame DESREUMAUX : *Pour ma part, c'est quand même... Enfin, on marche sur la tête. On parle d'un écoquartier où normalement, on parle d'écologie, où les conditions climatiques et en tout cas la réflexion sur l'habitat, etc, devaient être au cœur de ce quartier. Là, on attend que la société Kalilog n'a pas son permis de construire et ne puisse pas faire face à ses engagements de promesse de vente pour se dire : « Tiens, on va faire un jardin ou on va mettre des arbres et on va faire pour que cet écoquartier puisse avoir un poumon vert. » C'est quand même... On marche totalement sur la tête, première chose. Deuxième chose, s'il vous plaît !*

Monsieur le Maire : *Elle est incroyable.*

Madame DESREUMAUX : *Ce sont de belles paroles et moi, je me méfie souvent des belles déclarations d'amour, surtout quand elles sont un peu comme ça, on ne sait pas trop ce qui s'y cache. Parce que là, ce soir, vous nous dites : « Ah oui, ne vous inquiétez pas, on va y mettre des arbres, on va y mettre de la pelouse, ne vous inquiétez pas. » Sauf que moi, ce que je lis, c'est la phrase : un programme correspondant aux besoins et attentes de la ville. Un programme ? Un programme, c'est de la construction.*

Monsieur le Maire : *Qui c'est qui vous a dit que c'est de la construction ? Vous faites les questions-réponses, comme d'habitude.*

Madame DESREUMAUX : *Un programme en matière d'urbanisme, c'est de la construction.*

Monsieur le Monsieur : *OK, madame, on y fera ce qu'on voudra.*

Monsieur COLLIN : *Moi, je voudrais que ce soit un programme par rapport aux gens du quartier. S'il vous plait, merci.*

Monsieur le Maire : *On y fera ce qu'on voudra. D'accord ? Allez, messieurs-dames, pour la question 16.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
2 CONTRE : M. BAJODEK – Mme DESREUMAUX
1 ABSTENTION : Mme DISDIER
M. DECALION NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

Monsieur BAJODEK : *Une dernière question. Tout à l'heure, on s'est permis un calcul un petit peu hasardeux avec, comment, la participation à la concession d'aménagement et le retrait du FCTVA. Ça veut dire que là, les 430 000, ils se rajoutent à la somme...*

Monsieur le Maire : *340 000*

Monsieur BAJODEK : *340 000, autant pour moi. Ils se rajoutent au 875 000 ?*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Monsieur BAJODEK : *Donc on arrive à peu près à 1,2 million, c'est ça ? La part de la ville.*

Monsieur le Maire : *Oui*

17. AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTÉRIEURS DU CANAL SEINE-NORD EUROPE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Madame Violenne DENIZON, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Nord est nécessaire préalablement à l'acceptation d'une demande.

Madame DENIZON propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'adhésion du Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe et ce à compter du 1er janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

18. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE - APPROBATION

Monsieur Damien BRULANT, Conseiller Municipal, expose au Conseil Municipal que suite à une évolution des besoins au sein de la collectivité il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'effectuer les créations suivantes :

- un poste d'Attaché territorial à temps complet
- un poste d'Adjoint administratif Principal de 2e classe à temps complet

Monsieur BRULANT propose ainsi au Conseil Municipal :
- d'approuver les créations de postes correspondantes à compter du 1er octobre 2025
- d'approuver le tableau des effectifs qui sera mis en application au 1er octobre 2025 :

	Conseil du 10/06/25 tableau des effectifs au 01/07/25	Conseil du 22/09/25 tableau des effectifs au 01/10/25

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services	1	1
Attaché Hors Classe	1	1
Attaché Principal	2	2
Attaché (dont trois postes ouverts aux contractuels)	6	7
Rédacteur Principal 1ère Classe	2	2
Rédacteur Principal 2ème Classe	1	1
Rédacteur (dont un poste ouvert aux contractuels)	4	4
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	9	9
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	12	13
Adjoint Administratif (dont un poste ouvert aux contractuels)	15	15

FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur Principal	1	1
Ingénieur	2	2
Technicien Principal 1ère Classe	3	3
Technicien Principal de 2ème classe	1	1

Technicien (dont deux postes ouverts aux contractuels)	6	6
Agent de Maîtrise Principal	12	12
Agent de Maîtrise	7	7
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	41	41
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	24	24
Adjoint Technique	42	42

FILIERE CULTURELLE		
Attaché Principal de conservation du patrimoine	1	1
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	9	9
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	4	4
Adjoint du Patrimoine	3	3
Professeur d'enseignement artistique	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe (postes ouverts aux agents contractuels)		
Temps complet	3	3
Temps non complet 12H30	2	2
Temps non complet 12H00	1	1
Temps non complet 8H00	1	1
Temps non complet 5h30	1	1
Temps non complet 5h15	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (postes ouverts aux agents contractuels)		
Temps non complet 15H00	1	1
Temps non complet 12H30	1	1
Temps non complet 11H30	1	1
Temps non complet 9H30	2	2
Temps non complet 7H00	1	1
Temps non complet 4H00	2	2
Temps non complet 2H00	1	1

FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	11	11
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème Classe	1	1
Agent social territorial	1	1

FILIÈRE ANIMATION		
Animateur	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère classe	2	2
Chef de Service de Police Municipal Principal de 2ème classe	0	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3
Gardien Brigadier de Police Municipale	3	3

FILIÈRE SPORTIVE		
Éducateur des APS Principal de 1re classe	1	1

TOTAL	252	254

Monsieur le Maire : *Messieurs-dames, il n'y a que deux cases. On félicite les agents qui ont eu une promotion professionnelle, qui ont eu leur examen. Bravo. Il n'y a que deux... Vous voyez, dans le tableau, il y a attaché, un poste en plus, et adjoint administratif principal de deuxième classe, un poste en plus. Par rapport à ce nouveau tableau d'effectif...*

Monsieur BAJODEK : *… Je vais juste quand même déplorer une chose pour une ville active et sportive, c'est que sur ces 254 postes, il n'y ait qu'un seul poste ouvert dans la filière sportive. J'espère que pour le prochain mandat, vous mettrez quand même davantage l'accent sur le sport parce que... Il y avait Monsieur Villain, d'ailleurs, je regrette, paix à son âme, qui disait souvent : « Ce n'est pas le tout en fait de faire des, comment dire, de faire des équipements, il faut aussi les faire vivre. » Du coup, avoir des éducateurs pour le faire. C'est ce qui s'est fait brillamment à Cambrai, avec le hockey, avec le volley, avec le football et avec les résultats surtout qu'on leur connaît. C'est vrai que par rapport à ça, nous, on a une ville de 15 000 habitants, enfin, en tout cas, on se bat pour les avoir, équipée comme une ville de 25 000 habitants en matière d'équipements sportifs. C'est vrai que vous le rappelez souvent, et ça encore, c'est quelque chose de tout à fait louable parce qu'on peut pratiquer quasiment tous les sports qu'on veut à Caudry. Ça a un coût, certes, mais une fois de plus, il faut savoir aussi où est-ce qu'on met les accents, où est-ce qu'on fait les efforts. Et ça, je pense vraiment pour une population de plus en plus sédentaire, qui a du mal à s'y mettre à l'activité physique et sportive, alors que c'est quand même le meilleur moyen de développer son capital santé, complètement indispensable de repenser pour les années futures une véritable politique sportive. Les clubs font déjà du boulot. Vous soutenez les clubs de manière importante, attention, mais effectivement, que la ville puisse aussi prendre sa quote-part de manière à avoir une véritable politique sportive dans les années à venir à ce niveau-là.*

Monsieur le Maire : *Je me permets, Monsieur Bajodek.*

Monsieur BAJODEK : *Oui, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Souvent, on est un peu d'accord, mais là, on ne va pas être d'accord. Déjà, effectivement, si on a les deux lauriers, et vous étiez venus à l'époque avec moi de...*

Monsieur BAJODEK : *Saint-Saulve en a trois.*

Monsieur le Maire : *Pardon ?*

Monsieur BAJODEK : *On fait toujours ce qu'on veut avec les chiffres, donc on a deux lauriers, effectivement, Angers par exemple, qui est une ville, oh combien sportive, en avait quatre à l'époque. Une ville comme Saint-Saulve en a trois.*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Monsieur BAJODEK : *C'est pour essayer un petit peu de remettre dans le contexte. Parce que vous allez me dire : on a deux lauriers, comme telle ville qui fait 40 000 habitants. Je vous dis que Saint-Saulve en a trois et que [inaudible] en a quatre.*

Monsieur le Maire : *On est comme Grenoble ou Saint-Étienne*.

Monsieur BAJODEK : S*i vous voulez, vous en avez deux, Saint-Saulve en a trois.*

Monsieur le Maire : *Déjà, ça, c'est la première chose, on est très content de l'avoir. Effectivement, vous avez souligné le nombre d'équipements et les équipements de qualité. C'est vrai qu'à Caudry, on peut faire tous les sports, quand on voit que maintenant, on va avoir deux terrains couverts de padel, je peux dire, il n'y a pas beaucoup de communes, je ne sais pas, qui ont des terrains de padel municipaux. C'est quand même super pour notre population. Après, je me permets... C'est pour la subvention ?Je me permets quand même, parce que là, vous faites un peu offense à notre service des sports, on a eu le label Terre de Jeux 2024. Il y a une multitude de choses qui se font pour nos gamins. Il y a la Coupe du monde de rugby, il y a le cross des Tiots Pieds, Vincent Cardon, il fait un travail extraordinaire, je n'arrête pas de le féliciter. Donc...*

Monsieur BAJODEK : *Il faudrait le cloner. Il faudrait le cloner parce qu'une seule personne...*

Monsieur le Maire : *C'est déjà assez. Après, vous faites un peu offense, excusez-moi, mais à tous les clubs sportifs parce qu'aujourd'hui, essayer de trouver un créneau, il n'y a plus de créneaux tellement on a d'activités. Je prends la GEA. La GEA, vous pouvez faire du sport tous les jours, à n'importe quelle heure, c'est quand même extraordinaire. Pour les Seniors Actifs, pareil, Seniors Actifs, vous pouvez faire plein de sports tous les jours. Là, moi, là, vous faites un peu offense à ...*

Monsieur BAJODEK : *Non, non, non, j'assume. Vous savez très bien qu'en général, j'assume par rapport à ça. Donc ça se retrouve également... Ce manque d'ambition dans la politique sportive de la ville se retrouve dans les résultats. Je n'ai rien contre le football, mais par exemple...*

Monsieur le Maire : *Là, vous faites offense au résultat des... Excusez-moi, ...*

Monsieur BAJODEK : *Là, ça commence à aller mieux, mais enfin... [inaudible] dans cette ville qui cartonne. Après, les autres...*

Monsieur le Maire : *Le handball, on est champions. Je vais quand même me permettre de vous rappeler quelque chose. J'ai dit tout à l'heure...*

Monsieur BAJODEK : *Chez les jeunes et après une longue traversée....*

Monsieur le Maire : *... Les jeunes, c'est l'avenir.*

Propos inaudibles Monsieur BAJODEK.

Monsieur le Maire : *Ah bon ? Tennis de table, ce n'est pas du haut niveau ? Le tir sportif...*

Propos inaudibles Monsieur BAJODEK.

Monsieur le Maire : *Le tir sportif, ce n'est pas du haut niveau ?*

Propos inaudibles Monsieur BAJODEK.

Monsieur le Maire : *Il ne faut pas être sectaire comme ça.*

Propos inaudibles Monsieur BAJODEK.

Monsieur le Maire : *Je répète que nous avons...*

Monsieur BAJODEK : *Basket, volley, handball.*

Monsieur le Maire : *Très bien. Je rappelle que nous avons été champions de France en volley-ball avec les U11, on en a parlé tout à l'heure, et qu'on a été champions de France quand même, la section sportive de Prévert, et qui est vachement liée au club de handball, a été championne de France UNSS de handball. C'est la première fois qu'une section sportive féminine est championne du Haut de France et championne de France. Donc c'est quand même une belle... Après, ce que vous me dites, c'est bien de vouloir embaucher des gens, etc, mais nos salles sont déjà remplies,*

on va encore avoir une discipline supplémentaire avec le padel. Donc on embauche quelqu'un pour...

Monsieur BAJODEK : *Par définition, c'est pendant le temps scolaire.*

Monsieur le Maire : *Pardon ?*

Monsieur BAJODEK : *Par définition, c'est pendant le temps scolaire. Et vous intervenez dans les écoles, pas dans les collèges ou les lycées.*

Monsieur le Maire : *C'est-à-dire ?*

Monsieur BAJODEK : *L'éducateur sportif, il va intervenir aussi pendant le temps scolaire. Il va faire le lien par rapport à ça. Alors là, aujourd'hui, oui....*

Monsieur le Maire : *Nos salles sont déjà remplies. Ça sert à quoi ?*

Monsieur BAJODEK : *Ça ne veut pas dire que le handball... Enfin, je ne vais pas salir tous les éducateurs qui font un boulot formidable, qui donnent de leur temps parce qu'il faut quand même remettre l'association...Non, parce que ça peut être complémentaire. Chez vous, c'est tout le temps manichéen, en fait. C'est soit tout blanc ou tout noir, mais c'est quand même beaucoup plus subtil que ça. Voilà, en tout cas, je le dis pour l'avenir et le prochain mandat : ce serait bien que l'accent soit mis effectivement sur une véritable politique d'éducation sportive...*

Monsieur le Maire : *On a entendu.*

Monsieur BAJODEK : *... et pas simplement un stage de machin, etc. Parce qu'effectivement, on a le vivier, on a les clubs, autant aussi qu'on mette les moyens du côté de la ville pour les épauler dans cette mission.*

Monsieur le Maire : *Juste une parenthèse également, parce que c'est important, mais ce n'est pas une parenthèse. C'est que les filles du handball sont montées en National. C'est la première fois qu'on a une équipe de handball filles en National, et les filles du volley sont montées en National aussi, c'est la première fois.*

Monsieur BAJODEK : *Oui, Saint-Amand aussi.*

Monsieur le Maire : *Allez, bref ! Allez, messieurs, dames.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

19. CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVIR – APPROBATION

Monsieur Matthieu BALEDENT, Conseiller Municipal, expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 51 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, « lorsqu'une mutation intervient dans les trois années qui suivent la titularisation de l'agent, la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil doit verser à la collectivité territoriale ou à l'établissement public d'origine une indemnité au titre, d'une part, de la rémunération perçue par l'agent pendant le temps de formation obligatoire prévu au 1° de l'article 1er de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et, d'autre part, le cas échéant, du coût de toute formation complémentaire suivie par l'agent au cours de ces trois années. A défaut d'accord sur le montant de cette indemnité, la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil doit

rembourser la totalité des dépenses engagées par la collectivité territoriale ou l'établissement public d'origine. »

Monsieur BALEDENT informe le Conseil municipal que considérant les coûts engagés par les collectivités pour la formation initiale des agents de Police Municipale, de plus en plus de collectivités font signer aux agents un engagement de servir de trois ans minimum. Par ailleurs, s'agissant d'une filière en tension, en cas de besoins de service, la Mairie de Caudry peut être amenée à recruter des agents sous le coup d'un engagement de servir.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le bien fondé de la nécessité de conclure une convention organisant les modalités de remboursement des frais de formation engagés par les collectivités d'origine dans le cadre des mutations d'agents de Police Municipale ;

A titre d'information, les tarifs actuels sont les suivants :

CADRE D'EMPLOI	TAUX	MONTANT DU REMBOURSEMENT
Cadre d'emploi des agents de Police Municipale		
1re année	100 %	10 877,00€
2e année	60 %	6 526,20€
3e année	30 %	3 263,10€
Cadre d'emploi des Chefs de service de Police Municipale		
1re année	100 %	16 789,00€
2e année	60 %	10 073,40€
3e année	30 %	5 036,70€

Ils pourront évoluer conformément à la tarification en vigueur.

Monsieur BALEDENT propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable au remboursement des frais de formation des agents de Police Municipale assujettis à un engagement de servir conformément aux tarifs en vigueur,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision (cf projet de convention ci-annexé).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

20. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION AVENIR JEUNES – APPROBATION

Madame Céline CAILLAUX, Conseillère Municipale, expose :

La loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 prévoient que soient établies des Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les associations lorsque le montant de la subvention annuelle allouée par la Ville est supérieur à 23 000 €.

Or, par délibération en date du 14 avril 2025, le Conseil Municipal a alloué à l'Association Avenir Jeunes une subvention de fonctionnement de 130 000 € au titre de l'année 2025.

Il convient donc de conclure avec l'association Avenir Jeunes une Convention d'Objectifs et de Moyens, dont le projet est ci-annexé, qui précise notamment les objectifs de l'Association pour l'année en cours, ainsi les engagements de chaque partie.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens à intervenir entre la Ville et l'Association Avenir Jeunes ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Très bien. Messieurs ,dames, des contres ? C'est une obligation.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire, une question technique.*

Monsieur le Maire : *Oui ?*

Monsieur COLLIN : *Je fais partie du conseil d'administration de l'Avenir Jeunes.*

Monsieur le Maire : *Vous ne pouvez pas. Ne prenez pas part au vote. Oui. Normalement, même les adhérents. Moi, je suis adhérent aussi.*

Monsieur COLLIN : *Parce qu'il me semble qu'avant, vous avez dit le président, vice-président, trésorier, quelqu'un qui est engagé.*

Monsieur le Maire : *Avant, c'était l'exécutif, mais apparemment maintenant, c'est même les licenciés, même les adhérents. Donc qui est adhérent à Avenir Jeunes ? Moi. Vous avez payé... Toi aussi ?*

Propos inaudibles Madame DEBOUDT

Monsieur le Maire : *De toute façon, on a une liste, on fera automatiquement.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. le Maire – Mme RICHOMME – M. DEVIENNE – M. BAUDOUX – M. COLLIN NE PARTICPENT PAS AU VOTE

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 26/09/2025

INFO 1 : Décisions de Monsieur le Maire :

Désignation	Service émetteur
Avenant n°3 au bail dérogatoire pour l'occupation des locaux sis 62 Ter Boulevard Jean Jaures – Par la société SECOB PORQUET et associés	Services Techniques
Convention portant mise à disposition des locaux au Docteur EL HASSANI MAMOUIN sis Rue Jacquard - « Ateliers Culturels »	Services Techniques
Fixation du tarif des repas pour les adultes déjeunant dans les cantines scolaires communales	Affaires scolaires
Création de tarifs des spectacles dans le cadre de la régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle KLEK ENTOS du 25/11/1025 à 20h30	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle THE BLACK BLUES BROTHERS du 30/11/2025 à 18h00	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle LA VERITE du 10/02/2026 à 20h30	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle MICHAEL GREGORIO du 22/01/2026 à 20h30	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle VERINO du 10/12/2025 à 20h30	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle LES VIRTUOSES du 26/10/2025 à 20h30	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle CHANGE L'EAU DES FLEURS le 21/05/2026 à 20h30	Pôle culturel
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle L'ODEUR DE LA GUERRE le 07/04/2026 à 20h30	Pôle culturel

INFO 2 : LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ET ACCORD-CADRES CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par ce dernier au titre de l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, les marchés publics et les accords-cadres conclus pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 sont indiqués dans le tableau ci-annexé.

Affaire suivie par Monsieur DRON, Responsable du Service Achats, Marchés Publics

Monsieur le Maire : *OK, messieurs, dames. Merci pour votre attention. Merci au public.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Docteur, c'est une très bonne nouvelle. Allez-y, docteur.*

Monsieur DOYER : *Depuis le 14 juillet, maintenant, dans les ateliers culturels, nous avons un médecin qui vient donner des consultations trois jours par semaine et un samedi matin sur deux. Il occupe les locaux et c'est la raison pour laquelle on a dû signer une convention. Vous pouvez prendre rendez-vous avec lui uniquement par Doctolib. Pour pouvoir travailler sans être obligé de retourner à Lille tous les jours, nous avons pu lui trouver un logement qu'il va pouvoir occuper pendant les premiers mois, histoire de se débrouiller et de se trouver un logement plus définitif. Nous comptons bien sûr sur ce premier arrivant pour servir d'attrait et éventuellement de point de fixation, puisqu'il a dans ses relations lilloises des contacts que nous n'avons pas. Il est déjà parvenu dans la commune de Saint-Souplet à amener un de ses collègues. Nous ne désespérons donc pas qu'il puisse servir de cet attrait, de cette fixation. Donc sur Doctolib, quand vous voulez. Je l'ai rencontré à plusieurs reprises. C'est un garçon absolument charmant. Et d'après Monsieur Dufraisse qui tous les jours voit les gens venir en consultation, puisque la salle d'attente, c'est le hall d'accueil des Ateliers culturels, donc il a l'occasion de s'entretenir régulièrement avec les patients, au début, on avait des patients, surtout étrangers. Aujourd'hui, les Caudrésiens représentent la grande majorité.*

Monsieur le Maire : *Étrangers à Caudry.*

Monsieur DOYER : *Comment ?*

Monsieur le Maire : *Étrangers à Caudry.*

Monsieur DOYER : *Étrangers à Caudry, oui. Dès qu'on n'est pas de Caudry, Monsieur le Maire, pour moi, on est un étranger. Donc Monsieur Dufraisse a pu noter une satisfaction, j'allais dire, quasi parfaite des patients qui venaient en consultation. Je l'ai rencontré. C'est l'homme le plus affable qui soit. Maintenant, pour les résultats, la qualité technique de son travail, ça, c'est une autre affaire. C'est quelque chose qui se juge sur le long temps, mais le contact avec ce monsieur, pour l'instant, je vous le recommande.*

Monsieur le Maire : *Très bien. Plusieurs précisions, messieurs, dames, puis après, on vous laisse tranquille. La première, c'est qu'on va le loger dans le logement que nous avions prévu il y a quelques années à destination... En fait, on avait un logement de concierge dans le centre socioculturel. On a supprimé les concierges, donc on a récupéré ce logement. Ce logement, on l'a remis complètement à neuf pour accueillir les... Parce qu'en fait, quand les médecins sont absents, ils prennent un remplaçant et le remplaçant, il n'a pas forcément envie d'habiter chez le médecin. Donc on avait mis en place ce logement, puis pour les médecins stagiaires également. Il va être là-dedans, mais on va lui louer et il va payer également, il paye un loyer pour les Ateliers culturels et après, messieurs, dames, n'hésitez pas, si jamais vous n'avez pas ou plus de médecin, il existe les soins non programmés. Les soins non programmés, Patricia va en parler mieux que moi. Tu veux parler, Patricia ? C'est les médecins des CPTS, communauté et professionnels de...*

Madame NAVEZ : *C'est différents médecins qui adhèrent à la CPTS qui se sont regroupés et qui*

proposent, en gros, c'est une heure par jour, différents médecins, pendant lesquels on va recevoir quatre patients de la région. Quand je suis de garde, par exemple, pour la CPTS, le lundi ou le mercredi après-midi, pendant une heure, j'ai quatre patients qui peuvent arriver de partout, c'est souvent Cambrai, Le Cateau, etc, qui, en général, n'ont plus de médecin qui ont une pathologie pas forcément grave, mais à gérer quand même dans les jours qui viennent. On les soigne, on les gère, ça se passe très bien. Ils sont envoyés par les différents intervenants CPTS, ça peut être des pharmacies, des orthophonistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes. Ceux qui ont adhéré, ils connaissent le numéro à faire et puis nous les envoient. C'est un bon dépannage, je trouve que c'est pas mal.

Monsieur le Maire : *Donc il faut faire le 15 ?*

Madame NAVEZ : *Il faut faire par le 15 et demander une consultation en SNP.*

Monsieur le Maire : *Le 15 et vous dites : « Je voudrais bénéficier des soins non programmés, je voudrais bénéficier des soins non programmés. » Et là, on va vous dire : « Écoutez, il y a le docteur untel qui reçoit demain à Inchy, docteur untel qui reçoit après-demain. » Donc on vous place sur un créneau comme ça.*

Madame NAVEZ: *C'est un rendez-vous dans les 24 heures. Il y a un peu l'équivalent qui est mis en place pour les dentistes. Là, c'est un rendez-vous dans les 48 heures.*

Monsieur COLLIN : *Voilà. Il y a aussi pour les orthophonistes. L'orthophoniste.*

Madame NAVEZ : *C'est bien.*

Monsieur COLLIN : *Actuellement, sur Doctolib, le docteur Mimoun El Hassani ne reçoit pas avant le 16 décembre à titre indicatif. Alors là, 16 décembre. Ayant beaucoup de patients sans médecin ...*

Monsieur le Maire : *Je crois qu'on est à 60% de Caudrésiens.*

Monsieur COLLIN : *Oui, avec tout ce qu'on envoie. Moi, j'en ai envoyé pas mal, mais ce n'est pas évident. Le souci, le souci, le grave problème, c'est pour les patients qui sont à domicile et qui ne peuvent pas se déplacer. Ça, c'est horrible, horrible. La famille fait, comment on appelle ça, des télétransmissions. Ce n'est pas évident, pas évident du tout. Mais là, ils sont carrément sans médecins, il n'y a pas de soucis. Pour certaines personnes, la Sécurité sociale, mais il faut voir un médecin avant, c'est ce qui se passe avec le docteur Lacroix et le docteur Devaux, centres hospitaliers. Ils faisaient des bons de transport.*

Madame NAVEZ : *La CPTS effectue des bons de transport.*

Monsieur COLLIN : *De transport. Mais les médecins...*

Madame NAVEZ : *S'ils peuvent avoir un véhicule, donc se déplacer un minimum et prendre un rendez-vous à travers la CPTS. La CPTS gère le bon de transport.*

Monsieur le Maire : *D'accord. OK, merci pour ces précisions. Voilà, messieurs, dames, vous pouvez disposer. Prochain rendez-vous, certainement fin novembre, début décembre. Vous allez pouvoir vous avoir le temps de vous remettre de ce soir.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT